

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

Le Ministère de l'Éducation nationale, académie de Lille

Et

La Direction Régionale des Entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi (DIRECCTE) Nord-Pas de Calais

Et

Les universités de Lille 1, Lille 2 et Lille 3

Et

La délégation régionale de l'ONISEP de Lille

Et

Le GIP-FCIP

Et

Les entreprises partenaires

Vu la Convention internationale des Nations Unies relatives aux droits des personnes handicapées.

Vu la Loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social.

Vu la Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Vu le Décret 2005-1694 du 29 décembre 2005, relatif aux accords de groupes.

Vu le Décret 2006-26 du 9 janvier 2006 relatif à la formation professionnelle des personnes handicapées ou présentant un trouble de santé invalidant.

Vu le Décret 2006-135 du 9 février 2006, relative à la déclaration annuelle obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés, mutilés de guerre et assimilés.

Vu le Décret 2006-136 du 9 février 2006, relatif à la modalité de calcul de la contribution annuelle au fonds de développement pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Vu le Décret 2009-641 du 9 juin 2009 relatif à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, mutilés de guerre et assimilés dans l'effectif des entreprises.

Vu le Code du Travail, en particulier son article L 5212-8.

Vu le Code de l'Éducation, en particulier ses articles D613-26 à D613-30 et D351-27 à D351-32.

La présente convention est passée entre :

Le Ministère de l'Éducation nationale, académie de Lille,
Représenté par Monsieur Jean-Jacques Pollet, agissant en qualité de Recteur, Chancelier des Universités,
Ayant son siège 20, rue Saint-Jacques, 59033 Lille Cedex
Ci-après dénommée « l'académie de Lille »,

Et

La DIRECCTE Direction Régionale des Entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi
Représenté par Jean-François BENEVISE, directeur
Ayant son siège 70, rue Saint Sauveur, 59021 LILLE CEDEX

Et

L'université des sciences et technologies de Lille 1 représentée par Philippe Rollet, agissant en qualité de Président, située : Cité scientifique, 59655 Villeneuve d'Ascq Cedex

L'université Lille 2 Droit et Santé représentée par Xavier Vandendriessche, agissant en qualité de Président, située : 42, rue Paul Duez, 59000 LILLE

L'université des sciences humaines et sociales de Lille 3 représentée par Fabienne Blaise, agissant en qualité de Présidente, située : 2, rue du Barreau, Domaine universitaire Pont-de-Bois, 59650 Villeneuve d'Ascq

Et

La délégation régionale de l'ONISEP de Lille représentée par Madame Dominique LEVEQUE
Ayant son siège 20, rue Saint-Jacques, 59033 Lille Cedex

Et

Le Groupement d'intérêt public Formation Continue et Insertion Professionnelle de Lille, personne morale de droit public,
Représenté par Monsieur Jean-Yves LEDOUX
Ayant son siège 11, rue de Thionville, BP 10023, 59009 Lille cedex
Ci-après dénommé « GIP-FCIP »,

Et

Les entreprises signataires d'un accord agréé au titre de l'obligation de l'emploi des travailleurs handicapés (OETH) conclus dans le cadre de l'article L5212-8 du code du travail :

Auchan

Représenté par Madame Anne-Sophie Lepers, agissant en qualité de chargée de mission diversité et handicap
Siège social : 200, rue de la recherche, 59650 Villeneuve d'Ascq

Bonduelle

Représentée par Madame Marion Cauquil, agissant en qualité de responsable Missions ressources humaines
Siège social : rue Nicolas Appert, BP 30173, 59653 Villeneuve d'Ascq

CAPGEMINI France SAS, pour l'Unité Economique et Sociale Capgemini,

Siège social est situé au 5-7, rue Frédéric Clavel, 92287 Suresnes Cedex
Représentée par Monsieur Jean-Claude MOUHAT, Directeur de la Mission Handicap

Thales

Représenté par Monsieur Pierre Groisy, agissant en qualité de directeur des ressources humaines – France

Siège social : Tour Carpe Diem, 31, place des Corolles, 92098 Paris La Défense

Société Worldline du Groupe Atos

Représentée par Madame Isabelle Vervaecke, agissant en qualité de directrice des ressources humaines
80, Quai Voltaire, 95870 Bezons

(Cette liste pourra être modifiée par avenant conformément à l'article 7 de la présente convention).

Préambule

La présente convention doit permettre aux établissements publics d'enseignement supérieur signataires d'optimiser leur plan annuel en matière de politique du handicap :

- dans l'accompagnement des étudiants handicapés dans leurs études, depuis leur orientation jusqu'à la réussite de leur insertion professionnelle (dans le secteur privé comme dans le secteur public) ;
- dans la mise en place des plans d'accompagnement des étudiants handicapés et dans leur engagement pour leur insertion professionnelle ;
- dans la prise en compte des besoins des étudiants en situation de handicap, dans l'accessibilité aux enseignements et dans la mise à disposition de leurs contenus notamment sous forme numérique accessible.

La présente convention est également l'opportunité pour les entreprises de toutes tailles et de toutes branches professionnelles, et les employeurs publics d'une part, et les établissements publics d'enseignement supérieur d'autre part, de mener ensemble sur un territoire défini des politiques concertées concernant l'emploi des personnes en situation de handicap dans leur propre structure.

La présente convention n'a pas vocation à se substituer aux accompagnements de droit commun ou de ceux prévus dans la réglementation des établissements publics d'enseignement supérieur.

Article 1 : Objectifs

Les objectifs de cette convention consistent à :

- mobiliser les moyens nécessaires afin que les parcours de formation des élèves et étudiants en situation de handicap puissent se dérouler en milieu ordinaire ;
- proposer des compléments de compensations matérielles et humaines aux élèves et étudiants en situation de handicap, afin qu'ils soient incités à se projeter dans le cursus de l'enseignement supérieur et à les mener à leur terme ;
- assurer une collaboration étroite entre enseignement secondaire, enseignement supérieur et entreprises afin que les parcours de formation favorisent une insertion sociale et professionnelle réussie ;
- mettre en place des accords de partenariats avec les entreprises.

Afin de parvenir à ces objectifs, les signataires de la présente convention affirment que, plus qu'une juxtaposition d'actions ponctuelles, il est nécessaire de concevoir une politique d'accompagnement globale et précoce. Dans cette perspective, l'Académie de Lille, l'ONISEP, la Direccte, les établissements d'enseignement supérieur et les groupes industriels s'engagent à :

- concevoir et coordonner un ensemble d'actions cohérentes, visant à proposer des modalités d'accompagnement adaptées et sans rupture tout au long du cursus de formation vers l'emploi ;
- inscrire dans la durée la définition, la mise en œuvre et le financement d'actions concertées visant à inciter les élèves à s'inscrire dans des cursus de l'enseignement supérieur et à susciter une insertion professionnelle dans le monde du travail ;
- promouvoir un dispositif sans rupture et cohérent de compensation tout au long du parcours de formation et de qualification jusqu'à l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la loi 2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Article 2 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de formaliser le partenariat entre le Rectorat, la DIRECCTE, les universités de Lille 1, Lille 2 et Lille 3, l'ONISEP, le GIP-FCIP, et un groupe d'entreprises afin de permettre l'accompagnement d'élèves et étudiants en situation de handicap dans leur parcours de formation en milieu ordinaire vers des cursus de l'enseignement supérieur et des carrières dans le monde du travail.

Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'objet social du GIP-FCIP, car il s'agit d'une action concertée de promotion et de pilotage de dispositif expérimental d'insertion professionnelle, d'animation des personnels intervenant dans ce cadre pour l'académie de Lille.

La participation des entreprises à cette convention est conditionnée par le versement d'une subvention fait dans le cadre de l'accord agréé au titre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Le montant et les modalités de versement au GIP-FCIP seront précisés dans un avenant financier à la convention de partenariat, après avis du comité de pilotage.

Article 3 : Les publics bénéficiaires

Le public, élèves et étudiants, doit être bénéficiaire de l'obligation d'emploi (article L.5212-13 du code du travail).

Cette condition est assouplie pour les stagiaires (article L. 5212-7 du même code) : « L'ouverture de droits à la prestation de compensation du handicap, à l'allocation compensatrice pour tierce personne ou à l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé à l'égard des jeunes de plus de seize ans qui disposent d'une convention de stage vaut reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. Cette reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé n'est valable que pendant la durée du stage ».

Ces trois prestations de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) valent reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) pendant la durée du stage.

Le stage doit par ailleurs répondre aux conditions définies par l'article R.5212-10 du code du travail et sa durée doit être au moins de 40 heures. Le public bénéficiaire pourra éventuellement, au cas par cas, être élargi à d'autres élèves et étudiants dont le dossier est en cours de traitement par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ou par le relais handicap de l'université ayant conventionné avec la MDPH.

Article 4 : Axes de partenariat et type d'actions

4-1. La communication et l'information

Conçue dès le collège, dans le cadre du parcours individuel d'information et de découverte du monde économique et professionnel (PIIODMED), puis tout au long du cursus de formation des jeunes élèves et étudiants en situation de handicap, en partenariat avec leurs familles et les équipes d'établissements, la communication et l'information porteront plus spécifiquement sur :

- Les parcours de formation proposés et les conditions d'accessibilité offertes par l'enseignement supérieur (organisation des études, démarches, services proposés, vie quotidienne) ;
- La diversité des métiers accessibles au sein des entreprises ;
- Les politiques d'accueil élaborées au sein de ces dernières pour favoriser l'accès à l'emploi.

L'objectif de cette information consiste, dans le cadre de l'aide à la construction d'un projet personnel de vie et professionnel, à donner confiance et à aider ces jeunes à se projeter dans un cursus en lycée puis post baccalauréat, pour obtenir une qualification et un avenir professionnel, en élargissant leur niveau de formation et d'information. Les actions doivent permettre à terme de favoriser et faciliter la relation entre les jeunes en situation de handicap et les professionnels pour leur offrir un accès personnalisé aux professions universitaires et aux entreprises dans le respect d'une liberté totale des choix d'orientation.

L'objectif de cette information consiste à donner confiance et à aider ces jeunes à se projeter dans un cursus en lycée puis post baccalauréat, pour obtenir une qualification et un avenir professionnel, en élargissant leur niveau de formation et d'information. Les actions doivent permettre à terme de favoriser et faciliter la relation entre les jeunes en situation de handicap et les professionnels pour leur offrir un accès privilégié aux professions universitaires et aux entreprises dans une liberté totale des choix d'orientation.

L'information sera assurée en coordination avec tous les acteurs concernés (groupe de pilotage et groupes techniques opérationnels).

L'Onisep en sa qualité d'établissement public a pour vocation d'informer sur les formations, les métiers, les secteurs professionnels, de guider les jeunes et leur famille dans leurs choix de parcours de formation et de projet professionnel, de fournir des ressources aux équipes éducatives qui aident les jeunes dans leur démarche d'orientation et d'accompagner les politiques ministérielles en faveur en autres de la scolarité des élèves en situation de handicap.

Dans ce cadre, la Délégation régionale propose d'informer les jeunes, les familles et les équipes éducatives, ainsi que d'accompagner les professionnels de l'orientation dans le cadre du Service Public Régional d'Orientation (SPRO) en :

- apportant sa compétence dans la conception, la réalisation, et la diffusion de guides à destination des parents, du grand public et des professionnels de l'orientation, permettant ainsi d'éclairer et de guider les familles dans leur choix du mode de scolarité et de parcours de leur enfant, du collège jusque l'Enseignement supérieur ;
- s'appuyant également sur les compétences du Centre Ressources Orientation Handicap de l'Académie de Lille.

4-2. La conception et la mise en œuvre de modalités d'accompagnement cohérentes et continues

L'objectif est ici de développer et de renforcer l'accessibilité aux formations en ayant préalablement mobilisé les dispositifs de droit commun. L'action coordonnée de l'ensemble des acteurs concernés, chacun dans leur domaine de compétences, initiée dès la troisième pour se poursuivre tout au long des études supérieures, propose :

— Pour les élèves en situation de handicap :

- La facilitation de la conception et de la mise en œuvre de conditions d'accompagnement adaptées, tant au plan matériel qu'humain, aux différents niveaux d'enseignement, dans le cadre du PPS validé par la MDPH ;
- L'optimisation - le cas échéant - des dispositions prévues, par la conception et le financement d'aides matérielles complémentaires (matériels pédagogiques adaptés, adaptation de postes de travail, etc.), et/ou l'identification et le financement d'aides humaines afin d'améliorer l'accessibilité des enseignements et des stages en entreprises et la vie quotidienne ;
- La conception de modalités de suivi des dossiers pour faciliter les transitions.

— Pour les étudiants en situation de handicap :

Afin de répondre à l'obligation d'accueil et de satisfaire à l'objectif de réussite de l'étudiant en situation de handicap, tel que le précise l'article L712-6-1 (I-7°) du code de l'éducation, le service handicap de chaque université et établissement supérieur met en place :

- Les moyens nécessaires à l'accompagnement personnalisé des étudiants qui pourraient être optimisés dans certaines situations :
 - en répondant dans des délais courts à des situations d'urgence,
 - en mettant en place des types d'accompagnement non prévus dans les plans de compensation universitaire (par exemple l'aide au travail personnel).
- La construction de formations avec des professionnels visant à élaborer les passerelles institutionnelles pertinentes pour la formation et l'insertion professionnelle par :

- le développement des axes de sensibilisation au handicap des personnels (personnels d'accueil, enseignants, accompagnateurs, etc.) ;
 - une meilleure appréhension des cursus et des parcours envisageables pour un conseil de qualité ;
 - une meilleure identification des perspectives professionnelles pour un meilleur conseil aux élèves et étudiants en situation de handicap.
- Le développement des axes de coopération entre l'enseignement supérieur et le secondaire (journées portes ouvertes, job-dating, etc.).

4-3. L'insertion

Les parties s'engagent à s'échanger des informations et à monter ensemble des actions d'insertion professionnelle en faveur des étudiants en situation de handicap :

- accueil en stages de découverte des métiers dans les entreprises pour les lycéens ;
- organisation de visites d'entreprises ;
- propositions de stages, de jobs d'été ou d'emplois pour les étudiants.

Les partenaires conviennent également de mutualiser et de coordonner leurs efforts concernant la période de première embauche après l'obtention du diplôme par l'étudiant. En effet, l'accompagnement mis en place par les établissements de l'enseignement supérieur s'arrête bien souvent à l'obtention du diplôme et l'expérience montre qu'un étudiant en situation de handicap, s'il n'est pas accompagné, aura plus de difficulté que les autres à trouver un premier emploi, et cela essentiellement car les processus de recrutements classiques ne prennent pas en compte les spécificités des jeunes en situation de handicap, notamment les moyens de compensation.

4-4. La recherche

Les partenaires conviennent de mutualiser leurs expertises respectives dans le domaine du handicap, tant au niveau de la compréhension des processus collectifs, individuels, et sociétaux impliqués dans les diverses situations de handicap que dans le développement et la maîtrise de nouvelles technologies dont l'application pratique au domaine du handicap peut être envisagée.

- **Pour les élèves en situation de handicap :**
 - L'élaboration d'outils pour renforcer l'accompagnement pédagogique et la réussite scolaire.
- **Pour les étudiants en situation de handicap :**
 - La mise en œuvre d'actions ciblées qui permettent d'identifier les débouchés dans le domaine de la recherche.
- **Pour les partenaires :**
 - Le développement d'axes de recherche-action visant à mieux appréhender les processus collectifs, individuels, et sociétaux impliqués dans les situations de handicap cognitif, mental, psychique ou physique, visible ou invisible, et promouvoir des dispositifs adaptés concrets pour y remédier.

Article 5 : Modalités d'action des partenaires

Afin de répondre aux axes de partenariat précédemment définis, chacun des partenaires sera conduit à organiser des actions spécifiques, déclinées plus précisément dans un programme qui sera annexé à l'accord-cadre, dont entre autres :

5-1. Contribution aux axes de la part de l'enseignement secondaire

- Renforcer la diffusion d'informations sur le handicap aux équipes pédagogiques ;

- Proposer une information large des élèves en situation de handicap, et de leurs familles, sur les perspectives qui leur sont offertes ;
- Concevoir et favoriser les rencontres écoles-entreprises ;
- Identifier et organiser, en fonction des contraintes des différentes filières, les diverses modalités de stages favorisant les rencontres et le suivi au sein des groupes industriels ;
- Proposer une information large des élèves en situation de handicap, et de leurs familles, des perspectives qui leur sont offertes ;
- Proposer une information des établissements scolaires et des équipes éducatives ;
- Identifier les élèves en situation de handicap intéressés afin de leur proposer individuellement, ou dans le cadre de groupes d'élèves, des modalités d'accompagnement adaptées à leurs besoins. Ces modalités d'accompagnement pouvant être de nature diverse : accompagnement de la scolarité, aides humaines (logement, transport, accompagnement, etc.), matériels adaptés...

5-2. Contribution aux axes des établissements de l'enseignement supérieur

- Définir et mettre en œuvre les divers dispositifs d'accompagnement et envisager le volet formation des référents handicap des élèves et étudiants dans le cadre de leurs études ;
- Sensibiliser les étudiants à s'engager dans des actions d'accompagnement auprès d'élèves en situation de handicap.
- Offrir aux tuteurs étudiants une valorisation selon des modalités propres à chacune des universités ;
- Faciliter l'accès à des stages dans les entreprises engagées dans la convention ;
- Proposer des stages spécifiques en entreprises visant l'insertion professionnelle ;
- Accompagner les étudiants en situation de handicap pour permettre la réussite de la formation et atteindre l'insertion professionnelle ;
- Développer des axes de recherche-action pour :
 - améliorer le bien-être et la qualité de vie,
 - favoriser les apprentissages scolaires ou professionnels,
 - favoriser la mobilité, l'accessibilité et l'autonomie des personnes handicapées,
 - éviter l'apparition de situations à risque au travail ou en faciliter la gestion,
 - sensibiliser l'ensemble de la société aux situations de handicap et promouvoir des représentations égalitaires des personnes handicapées.

5-3. Contribution aux axes de la part du GIP-FCIP – Académie de Lille

Le GIP-FCIP, est en mesure de collecter les fonds alloués par les entreprises.

Le Directeur du GIP-FCIP est l'ordonnateur des dépenses relatives aux actions citées ci-dessus et organisées dans le champ des compétences attribuées par la présente convention.

Les sommes seront versées au GIP-FCIP de l'Académie de Lille, structure mandatée par les signataires de la présente convention pour en assurer la gestion financière. Elles permettront notamment d'assurer le financement ou le cofinancement, dans la limite des budgets alloués :

- des actions engagées d'un commun accord auprès des élèves et étudiants en situation de handicap ;
- de bourses doctorales, postdoctorales dans le cadre de recherches-actions clairement définies ;
- d'un appel à projets émergent annuel pour susciter l'engagement des chercheurs, enseignants-chercheurs avec un jury composé de membres des établissements de l'enseignement supérieur et des entreprises partenaires ;
- d'un prix du meilleur mémoire de Master 2 sur l'une des thématiques annoncées avec un jury composé de membres des établissements de l'enseignement supérieur et des entreprises partenaires.

5-4. Contribution de la DIRECCTE Nord-Pas de Calais

- Favoriser l'accès des jeunes en situation de handicap sur les mesures et dispositifs de la politique de l'emploi mis en œuvre dans le cadre du Service Public de l'Emploi.
- Informer les entreprises sous accord agréé au titre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) de la présente convention de partenariat (entreprises dont le siège social est dans le périmètre de l'UT Nord-Lille de la DIRECCTE Nord-Pas de Calais) sur la possibilité de :
 - Valoriser dans le cadre de leur accord agréé les actions concernant la formation des bénéficiaires de l'OETH non salariés de l'entreprise.
Ces actions, conformément à la circulaire DGEFP du 27 mai 2009 relative à l'évaluation de ces accords, portent notamment sur l'accueil de stagiaires (notamment les coûts liés à l'accueil des stagiaires bénéficiaires de l'OETH ou au tutorat) et l'appui en moyens et compétences aux organismes de formation. L'entreprise peut également donner accès aux actions de formation réalisées en interne ou en externe et valoriser les coûts générés par ces actions (matériel, temps passé, etc.)
 - Financer des actions sur le budget de l'accord agréé au titre de l'OETH.
Ces actions doivent être prévues dans l'accord initial ou, si elles sont mises en œuvre au cours de l'accord, doivent être présentées à la DIRECCTE/UT concernée en fonction du lieu du siège social lors des bilans intermédiaires ou du bilan final. Il s'agit de s'assurer que le public accueilli et le financement des actions prévues sont éligibles à la prise en charge sur le budget des accords.
Ces actions doivent comporter des objectifs chiffrés et un budget dédié. Le poids de ce dernier doit être cohérent par rapport aux autres actions de l'accord.
Le suivi et l'évaluation des actions et de la qualité des bénéficiaires sont effectués par l'UT de la DIRECCTE qui a agréé l'accord, et qui a la faculté de demander toutes pièces justificatives nécessaires à ce suivi.

5-5. Contribution aux axes de la part des entreprises partenaires dans le cadre des entreprises ayant un accord agréé au titre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

- Proposer des rencontres avec les établissements scolaires et les Universités ;
- Proposer des périodes de formation ou des stages dans des conditions adaptées en milieu professionnel répondant aux exigences du cursus de l'enseignement suivi ;
- Proposer des contrats de travail dans le cadre de formations en alternance et dans des conditions adaptées ;
- Participer à l'organisation et au suivi du dispositif ;
- Participer à la valorisation professionnelle des parcours des étudiants accompagnateurs ;
- Proposer des contrats CIFRE en partenariat avec l'ANRT et les établissements de l'enseignement supérieur ;
- Promouvoir et valoriser les actions menées dans le cadre des programmes de recherche engagés ;
- Valoriser et/ou financer des actions sous réserve que ces actions comportent des objectifs chiffrés et un budget dédié qui recueillera l'avis des partenaires sociaux de l'entreprise et soient éligibles au titre de l'accord agréé (voir ci-dessus, 5-4 contribution de la DIRECCTE /UT Nord-Lille). Les modalités de versement au GIP seront à confirmer ultérieurement.

5-6. Communication

Les actions mises en œuvre seront valorisées par des opérations auprès des médias et par l'utilisation des moyens de communication propres aux partenaires.

Article 6 : Mise en œuvre de la convention de partenariat

La présente convention constitue le cadre de référence dans lequel s'inscriront les actions menées en partenariat par l'académie de Lille, le GIP-FCIP, les établissements d'enseignement supérieur, les groupes industriels et les entreprises.

Un comité de pilotage, composé de représentants de chacune des parties signataires de la présente convention, définira le plan d'actions à privilégier dans le cadre de la convention de partenariat.

6-1. Composition et mission du comité de pilotage

À titre expérimental, pendant une période d'un an, le comité de pilotage est constitué de la manière suivante. En fonction de l'importance du nombre de partenaires, le groupe de pilotage veillera à définir lors de cette année les modes de gouvernance et de prise de décision les plus adaptés à mettre en place, et notamment les modalités d'adhésion et de dénonciation de la convention. Le comité de pilotage comprend donc (à titre expérimental) :

- **Pour l'académie de Lille :**
 - Le Recteur ou son représentant ;
 - L'Inspecteur Conseiller auprès du Recteur pour l'ASH.
- **Pour la DIRECCTE :**
 - 2 représentants de la DIRECCTE Nord-Pas de Calais, dont le Directeur de l'Unité Territoriale de la DIRECCTE ou son représentant.
- **Pour l'enseignement supérieur :**
 - Le Président de l'université Lille 1 ou son représentant ;
 - Le Président de l'université Lille 2 ou son représentant ;
 - La Présidente de l'université Lille 3 ou son représentant.
- **Pour l'ONISEP :**
 - le délégué régional de l'ONISEP ou son représentant.
- **Pour le GIP-FCIP de l'académie de Lille, avec une voix consultative :**
 - le directeur du GIP-FCIP ou son représentant.
- **Pour les entreprises signataires :**
 - un représentant par entreprise adhérente.

Il se réunira au moins une fois par an afin de :

- réaliser le bilan des actions engagées ;
- faire le point des modalités de collaboration entre les partenaires ;
- définir les orientations pour l'année en cours ;
- arrêter les modalités de diffusion du bilan et des orientations du dispositif, auprès des parties concernées par la présente convention ;
- valider les projets, définir les arbitrages et affecter les budgets ;
- veiller à la mise en place des groupes techniques ;
- assurer le suivi des actions ;
- arrêter les modalités de définition et d'organisation des groupes techniques opérationnels qui se réuniront en tant que de besoin et selon une configuration variable en fonction des actions à mettre en œuvre.

En fonction de l'ordre du jour, un ou plusieurs experts pourront être invités.

Les membres sont convoqués au moins quinze jours avant la date de la réunion. Chaque décision est prise d'un commun accord.

Un relevé de décisions, ainsi qu'une feuille d'émargement, sont établis à l'issue de chaque réunion.

6-2. Composition et missions des groupes techniques opérationnels

La composition des groupes techniques opérationnels sera fixée par le groupe de pilotage.

Ils seront chargés de la mise en œuvre et du suivi des actions arrêtées par le groupe de pilotage. À ce titre, ils :

- se réuniront en tant que de besoins ;
- interviendront sur des thématiques telles que stages, validation de cursus, visites d'entreprises, suivi des dossiers, tutorats, recherche-action, etc. ;
- prendront les décisions dans le cadre des compétences qui leur sont assignées ;
- feront remonter au comité de pilotage les projets.

Article 7 : Durée et modalités de partenariats de la convention

La présente convention est conclue pour couvrir trois années à compter de la date de signature. À l'issue de cette période, elle est renouvelable une fois pour une durée équivalente par avenant.

D'autres formes de collaboration pourront être envisagées sans en modifier les principes généraux ; d'autres partenaires (institutions, établissements de l'enseignement secondaire et supérieur, entreprises, etc.) pourront s'associer à la présente convention au travers d'avenants approuvés par le comité de pilotage. Aussi, toute modification de la présente convention peut se faire à tout moment et fera l'objet d'un avenant qui sera soumis au groupe de pilotage et approuvé par lui.

Article 8 : Résiliation

Au cours de cette période de validité, la présente convention peut être dénoncée sans indemnité. La dénonciation s'opérera à l'initiative de l'une des parties contractantes par lettre recommandée avec avis de réception, et un préavis de trois mois minimum sera respecté. La dénonciation devra être notifiée selon la même forme, par missive adressée à chacune des parties signataires du présent accord de partenariat à la charge de celui qui l'initie. Toutes les actions définies pour l'année en cours seront menées à leur terme.

Article 9 : Règlement des litiges

Toutes difficultés, à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention qui n'auraient pu faire l'objet d'un règlement amiable, seront soumises au tribunal compétent.

Fait à Lille, en exemplaires,

Le

Le Ministère de l'Éducation nationale, académie de Lille

Jean-Jacques Pollet,
Recteur, Chancelier des Universités

La DIRECCTE Nord-Pas de Calais

Jean-François BENEVISE,
Directeur

L'université des sciences et technologies Lille 1

Philippe Rollet,
Président

L'université Lille 2 Droit et Santé

Xavier Vandendriessche,
Président

L'université des sciences humaines et sociales Lille 3

Fabienne Blaise,
Présidente

La délégation régionale de l'ONISEP de Lille

Dominique LEVEQUE
Chef du service académique d'information et d'orientation
Déléguée régionale

Le GIP-FCIP de Lille

Jean-Yves LEDOUX
Délégué Académique à la Formation Continue
Directeur du GIP-FCIP

Auchan

Anne-Sophie LEPERS,
Chargée de mission diversité et handicap

Bonduelle

Marion Cauquil,
Responsable Missions ressources humaines

CAPGEMINI

Jean-Claude MOUHAT,
Directeur de la Mission Handicap Nationale

Société Worldline du Groupe Atos

Isabelle Vervaecke,
Directrice des ressources humaines

Thales

Pierre Groisy,
Directeur des ressources humaines – France

ANNEXE 1

ACTIONS SPECIFIQUES PROGRAMMEES

1. ORIENTATION

Pour leur organisation, les SUAIO s'appuient sur un partenariat déjà riche avec les établissements du second degré et les centres de ressource du CIO de Lille notamment le Centre de Ressource Orientation et Handicap. Partant de ce constat, les SUAIO et relais handicap des universités souhaitent développer les occasions de rencontres, d'échanges et de parrainage entre jeunes en situation de handicap. Les actions se déclineront en outre de la manière suivante :

- Transition enseignement secondaire/Enseignement supérieur : rencontres entre lycéens et étudiants, étudiants et diplômés, en lien avec le dispositif Demain l'université et les cordées de la réussite handicap.
- Tutorat spécifique dans le cadre de :
 - Transition secondaire/supérieur : étudiants inscrits dans le cadre de l'UE 10 de licence « Engagement solidaire » qui feront du tutorat et des actions de sensibilisation aux études du supérieur et à la formation professionnelle auprès des élèves.
 - Tables rondes et conférences animées par étudiants et professionnels de l'orientation qui réunissent les collégiens et lycéens.
- Travail en réseau avec les différents établissements d'enseignement du territoire (collèges, lycées...) et avec les enseignants référents handicap du Rectorat.

2. ACCOMPAGNEMENT

- Organisation de parrainages entre professionnels diplômés des universités lilloises et étudiants en situation de handicap : table ronde avec pour objectif de susciter des rencontres entre étudiants nouvellement inscrits et diplômés.
- Mise en œuvre d'un tutorat pédagogique spécifique pour l'accompagnement des ESH rencontrant des difficultés académiques tout au long de l'année universitaire.
- Aide à la prise de notes, révisions, renforcement...
- Mise en place d'ateliers « Techniques de recherche emploi (TRE) » (cv/lm, simulation d'entretien filmée, PEC) dédiés aux étudiants en situation de handicap.

3. INSERTION PROFESSIONNELLE

- Présentation auprès des étudiants en situation de handicap de la politique « Ressources humaines » des entreprises dans des secteurs d'activité divers.
- Création d'un label stage et emploi handicap.
- Simplification de l'accessibilité aux stages pour les étudiants en situation de handicap dans les entreprises engagées dans la convention.
- Mise en place d'une bourse emplois avec les entreprises (pas sur des emplois réservés) et communication auprès des étudiants en situation de handicap dans le cadre du projet commun de site de professionnalisation des 3 universités.
- Sensibilisation des tuteurs en inter-entreprises pour accompagnement de ces publics spécifiques.
- Organisation de tables rondes et de séminaires de travail sur des thématiques liées au recrutement et à l'intégration dans les équipes des personnels en situation de handicap.

- Définition d'un dispositif d'accompagnement et de coaching du nouveau diplômé dans sa recherche du 1^{er} emploi pendant les mois suivant la sortie de l'université, en s'appuyant notamment sur le « Guide du MENESR concernant l'insertion professionnelle et le handicap ».
- Organisation de forums emplois – ou d'autres formes de rencontres (job dating) – avec les entreprises et les étudiants en situation de handicap.

4. FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

- Accueil et accompagnement (sous le régime de la formation continue) des publics en situation de handicap.
- Développement du lien Formation Initiale et Formation Continue par la mise en place de commissions plurielles mixtes pour l'accueil et la préconisation des aménagements des personnes en situation de handicap ; travail sur des journées de formation co-construites à destination des personnels des établissements d'enseignement supérieur et des entreprises.
- Appui individualisé à l'orientation et au projet (accessibilité à l'offre de formation, intégration et maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, accès aménageable et/ou aménagé à des formations).
- Mise en place de modules de formation à destination des entreprises (RRH, CHSCT, chargés de missions handicap ou diversité) sur les modalités d'accueil, d'intégration et de maintien dans l'emploi de travailleurs handicapés.
- Création de webinars qui permettront à la fois l'accès aux savoirs, l'échange de bonnes pratiques et une réflexion sur les actions envisagées pour sécuriser les parcours des personnels en situation de handicap.

5. RECHERCHE

L'identification et la mise en œuvre d'axes de « recherche-action » par le groupe technique opérationnel « Recherche » visant à mieux appréhender les processus collectifs, individuels, et sociétaux impliqués dans les situations de handicaps cognitifs, mentaux, psychiques ou physiques, visibles ou invisibles, permettront :

- Le lancement du prix du meilleur mémoire de Master 2 sur l'une des thématiques définies (jury composé de membres des établissements de l'enseignement supérieur et des entreprises partenaires).
- Le financement, ou cofinancement, de bourses doctorales, postdoctorales dans le cadre de ces recherches-actions.
- L'élaboration de contrats CIFRE en partenariat avec l'ANRT et les établissements de l'enseignement supérieur.
- Le financement d'un appel à projets émergent annuel pour susciter l'engagement des chercheurs, enseignants-chercheurs (jury composé de membres des établissements de l'enseignement supérieur et des entreprises partenaires).
- La promotion et la valorisation des actions menées dans le cadre des programmes de recherche engagés.

6. CULTURE

- Organisation de la mobilité des étudiants en situation de handicap pour leur permettre de participer à l'offre culturelle et d'assister aux spectacles et expositions proposés par les structures culturelles de la métropole.
- Information et communication en amont, accompagnement par des étudiants. Retour sur la participation aux actions culturelles, animation de débat, projets de retour sur expérience : organisation d'une action en lien avec l'offre culturelle avec l'appui des associations étudiantes partenaires.

- Mise en place de l'accessibilité dans les salles de spectacles sur campus.
- Participation aux actions de sensibilisation sous l'angle artistique et culturel en proposant une exposition ou un spectacle traitant du handicap ou mettant en scène des artistes qui ont transcendé leur différence.

7. DSI-CULTURE NUMERIQUE

- Création d'un studio d'enregistrement des ressources numériques (cours, conférences...) en vue de leur diffusion à tout usager (étudiants, enseignants...) permettra notamment l'enregistrement d'interventions et de cours qui serviront de support à une formation ambitieuse des futurs enseignants, dans des conditions optimales.
- Élaboration d'outils pédagogiques pour faciliter le suivi des enseignements.
- Les usagers ont aujourd'hui de plus en plus besoin d'accéder aux services et contenus en ligne. Cela concerne bien entendu le site Web de l'université, mais aussi les services qui sont mis à disposition (ENT, plateforme de formation, outils pédagogiques...). L'objectif est d'atteindre pour tous les services numériques le niveau AAA dans les recommandations WCAG2.0.

8. MOBILITE INTERNATIONALE

- Organisation de réunions de sensibilisation (forums mobilité...) visant à encourager les étudiants en situation de handicap à participer aux différents programmes d'échanges (mobilités sortantes).
- Forums spécifiques avec rencontre et retour sur expérience : présentation des modalités et de l'accompagnement pour les étudiants en situation de handicap souhaitant participer à la mobilité.
- Mise en place d'outils de communication à destination des étudiants en situation de handicap en mobilité entrante (issus des universités étrangères partenaires) afin de faciliter leur accueil.
- Organisation de sessions d'accueil co-organisées par le Relai handicap et le Service des relations internationales.

9. INFORMATION ET COMMUNICATION

- Élaboration d'un guide présentant les dispositifs régionaux de scolarisation, les ressources techniques et humaines, ainsi que les modalités d'aide à l'insertion.
- Élaboration d'un guide de présentation des différents types de handicap, des structures et des dispositifs collectifs d'inclusion scolaire de l'Éducation Nationale à destination des acteurs de l'orientation.
- Mise en œuvre de visioconférences en partenariat avec le rectorat, les entreprises, les universités à destination des équipes éducatives et des services d'orientation.

ANNEXE 2

RAPPORTS D'ACTIVITES 2013-2014 DES UNIVERSITES DE LILLE 1, 2 ET 3



Le service Handicap en quelques mots :

- 50 personnels reconnus travailleurs handicapés
- 103 étudiants en situation de handicap
- 15 actions de sensibilisation
- 14 aménagements de poste de travail pour les personnels
- 2.79% de taux d'emploi vs 2,53% en 2013
- Création d'un service Handicap transversal en 2013
- Animation de notre plan d'action handicap depuis 3 ans.

1- Communication et Sensibilisation

• Communication externe et participation aux événements externes

➤ Journée de formation : "Communiquer sur la thématique du handicap au sein d'une fonction publique ?"

Communiquer sur la thématique du handicap n'est pas chose aisée. La journée du 10 octobre 2013 organisée par le C2RP et HandiPacte Fonction Publique 59/62 fut l'occasion de participer à une formation sur la communication sur la thématique du handicap au sein de la fonction publique afin d'obtenir un certain nombre de repères essentiels pour améliorer notre communication.

➤ Journées des Chargés de Mission à Poitiers

Comme tous les ans une rencontre nationale, rassemblant les chargés de mission et les acteurs des universités en lien avec le handicap pour les étudiants, a eu lieu les 3 et 4 avril 2014 dernier à Poitiers. Notre Université a été représentée par notre chargé de mission handicap et notre coordinatrice handicap. Les thèmes de ces journées ont porté sur les stratégies de définition et de mise en place du schéma directeur handicap, l'accueil et l'accompagnement des étudiants atteints d'un cancer, la transition vers l'enseignement supérieur des lycéens handicapés puis sur des ateliers de travail autour de deux thèmes : missions et métiers des structures handicap et partenariats mobilisés pour la mise en œuvre des missions de la structure handicap. Une présentation a été faite de notre schéma directeur comme un exemple de bonne pratique par notre chargé de mission.

➤ Intervention d'une journaliste

Une journaliste indépendante a réalisé un reportage le vendredi 9 mai 2014 au sein de la faculté des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques. Celui-ci porte sur les dispositifs et équipements mis en place pour un accès facilité aux cours, aux bâtiments, à la vie culturelle et sportive... pour nos étudiants en situation de handicap. Sous forme de visite guidée, cette journaliste a rencontré l'un de nos étudiants, ainsi que le Doyen Luc Dubreuil. Cette journée s'est soldée par une interview de M. Sylvain Paillette. Ce reportage paraîtra dans le numéro de juillet/août du magazine Etre handicap informations.

• **Projet régional "Handi'lill'ympics"**

Dans le cadre de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées, l'AGEFIPH et le FIPHFP ont souhaité renouveler pour une 2nd édition l'événement Handi'lill'Ympics, en partenariat avec la Mairie de Lille, Castorama et l'Université Lille 2. L'objectif étant de sensibiliser au handicap les salariés et agents d'employeurs du secteur privé et public. Ainsi, le 18 novembre 2013, des équipes, de 6 à 10 personnes, mixant salariés et agents valides ou en situation de handicap, se sont affrontés autour de 7 sports (handibasket, handi tennis de table, boccia, kin ball, handibike athlétisme et pétanque belge) et ont participé à différents stands de sensibilisation.

L'Université en tant que partenaire organisateur a contribué à plusieurs niveaux à la réussite de cet événement, riche de partage et d'échanges :

- Animation des ateliers sportifs et des équipes avec plus de 30 étudiants de la filière Activités Physiques Adaptées de la FSSEP
- Animation d'un stand de sensibilisation par la Mission Handicap auprès des équipes pour présenter l'accompagnement des étudiants en situation de handicap à l'Université
- Participation d'une équipe de 5 agents de l'Université de Lille 2. L'équipe Université Lille 2 a été récompensée de ses efforts, elle est arrivée 5^{ème} au classement.

• **Participation aux conseils et comités de l'Université**

➤ Comité Technique (CT)

La Mission Handicap a participé au comité technique du 21 janvier 2014. Notre présence fut l'occasion d'exposer nos différentes actions réalisées en 2013 en fonction des 7 thématiques du schéma directeur puis de présenter nos chantiers prioritaires pour 2014.

➤ Conseil d'Administration (CA)

Le 6 février 2014, la Mission Handicap a présenté lors du CA :

- Ses réussites en 2013
- Sa nouvelle organisation
- Rappel du contexte
- Les nouveaux enjeux pour 2015
- Nos objectifs pour 2015

➤ Conseil des Études et de la Vie Universitaire (CEVU)

En espérant favoriser l'intégration de l'ensemble des étudiants et contribuer à leur apporter toutes les réponses à leurs questions, la majeure partie des composantes se sont dotées, d'une part, d'un ou plusieurs guides de l'étudiant et d'autre part, de guides d'examens.

Cette année, la Mission Handicap a procédé à une analyse de ces différents guides sur la partie handicap. Afin d'harmoniser les pratiques de chacun, une présentation en CEVU d'un texte

concernant les étudiants en situation de handicap et les étudiants empêchés doit être proposée dans le but d'être intégrée dans l'ensemble des guides.

- **Réunion Inter-Universitaire**

La Mission Handicap a participé à la journée inter-universitaire organisée par l'Université Lille 3. Cette journée axée sur la politique commune des Relais Handicap : harmonisation des aménagements, des échanges de pratiques et de création de réseau, sur le projet sensibilisation handicap en cours et le plan académique de formation, s'est déroulé le jeudi 21 novembre 2013.

A l'issue de cette journée, une nouvelle date de rencontre a été identifiée, le lundi 26 mai à l'Université d'Artois. Un thème commun à chacune des Universités a également été défini : les DYS. Notre prochaine réunion se déroulera courant octobre au sein de notre Université sur le schéma directeur.

- **Événement de sensibilisation**

La Mission Handicap a eu l'opportunité de mettre en place, cette année, des actions de sensibilisation grâce au financement des contrats étudiants par le Conseil Régional.

➤ **Tables rondes (3 étudiants recrutés)**

A destination des étudiants et des personnels (BIATSS et enseignants), les tables rondes se sont déroulées courant Mars au sein des composantes suivantes :

- Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales
- Faculté de Médecine
- Faculté des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques
- Faculté des Sciences du Sport et de l'Éducation Physique
- Institut Universitaire et Technologie
- Services Centraux

Son thème : "Tous différents, Parlons-en !" fut l'occasion d'échanger et d'aborder les origines et la définition du mot handicap, la loi du 11/02/2005, les types de handicap, la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), les types aménagements d'examens et d'études et les aménagements de poste.

A cette occasion, divers marques-pages ont été créés par le service communication sur les thématiques suivantes : la Mission Handicap, la RQTH, le maintien dans l'emploi et l'insertion professionnelle.

Répartition du nombre de participants

Lieux	Nb d'étudiants	Nb d'enseignants	Nb de BIATSS	TOTAL
Droit	12	1	1	14
Sport	8	1	1	8
Médecine	9	0	8	17
Pharmacie	22	1	0	23

				(+ 1 personne extérieure)
IUT	6	1	0	7
Services Centraux	Reporté semaine du 16 au 20 juin			
TOTAL	55	4	10	69

➤ **Événement Handisport (4 étudiants recrutés)**

Reporté à la rentrée de septembre 2014, ce projet, Handi'Challenge Lille 2 a pour but de sensibiliser au handicap par une approche ludique et sportive la communauté universitaire. Ceci par le biais d'intervention dans diverses composantes avec la mise en place de parcours en fauteuil roulant et de parcours à l'aveugle. Puis, suivra un tournoi d'handibasket et de torball à la salle Debeyre avec les participants s'étant inscrits au moment des interventions.

➤ **Guide du handicap (1 étudiant recruté)**

Le handicap recouvre des réalités différentes en fonction du public qui nécessitent des réponses adaptées dans des domaines aussi divers que ce soit pour les étudiants ou les personnels : recrutement, maintien dans l'emploi, aménagements d'études et/ou d'examens, insertion professionnelle, accessibilité... Ce guide a pour objectif d'apporter des exemples de bonnes pratiques à l'ensemble du personnel de l'Université afin qu'il y trouve les solutions qui correspondent le mieux à leurs besoins.

➔ *Le Conseil Régional met à nouveau des fonds permettant la mise en place de nouvelles actions pour l'année universitaire 2014/2015*

2- Maintien dans l'emploi ou aménagements des études et des examens

- **Maintien dans l'emploi**

L'Université poursuit sa dynamique sur le maintien dans l'emploi des personnels, afin de favoriser au maximum le maintien de l'agent à son poste de travail.

Nombre d'aménagements de poste

<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>
3	7	14
865€	15 317€	21 523.11€

Une forte augmentation à la fois du nombre et des montants des aménagements sur les 3 dernières années.

Nombre de reclassement

<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>
0	1	2

- **Recensement des personnels BOE**

Comme chaque année, l'Université est soumise à une enquête de recensement permettant de comptabiliser le nombre de BOE (Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi). Le recensement pour 2014 s'effectue sur la base des effectifs au 1er janvier 2013.

A cette occasion, une campagne de recensement a été menée par la DRH invitant les agents à se faire connaître auprès du service DRH par le biais d'un questionnaire destiné à recenser les besoins ou nouveaux besoins des agents ayant déjà fait la démarche de recensement.

Résultats

- 44 BOE (personnels rémunérés sur budget Etat) soit un taux direct de 2.43%
- 6 BOE (personnels rémunérés sur ressources propres) soit un taux direct de 1.76%

- **Les aménagements d'études et/ou d'examens**

- **Étudiants en situation de handicap**

- Étudiants en situation de handicap à l'Université : 103
- Étudiants bénéficiant d'un aménagement aux examens : 124 dont 27 « empêchés »
- Étudiants bénéficiant de la mise en place d'une compensation pour l'accès aux savoirs : 13

Composante	Nombre d'étudiants en situation de handicap connus par la Mission Handicap	Nombre d'étudiants bénéficiant d'un aménagement d'examen « durable »	Nombre d'étudiants bénéficiant d'un aménagement pour l'accès aux savoirs
Médecine	32	32	2
Pharmacie	7	7	2
Orthoptie	1	1	1
ILIS	2	2	1
Droit	37	31	7
IPAG	3	3	0
IEJ	1	1	0
STAPS	12	12	0
IUT C	4	4	0
IMMD	2	2	0
IEP	2	2	0
TOTAL	103	97	13

- **Projet d'accueil et d'accompagnement individualisé**

La Mission Handicap a instauré un dispositif spécifique d'accompagnement à destination des étudiants en situation de handicap dans le but d'assurer un suivi de l'entrée à la sortie de son parcours universitaire et de contribuer à sa réussite.

- **Le dispositif : plan de réussite en Licence**

Cette année universitaire fut marquée par la mise en application de notre nouveau dispositif spécifique d'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Il s'articule autour d'étapes clés avec un accompagnement progressif selon les besoins :

- Prise de contact avec l'étudiant (par mail, téléphone et/ou sms)

- Entretien individuel abordant différents thèmes : aménagement, projet personnel et professionnel, vie étudiante, vie quotidienne, accessibilité...
- Debrief sur les besoins identifiés et identification des services à contacter
- Suivi de l'étudiant au cours de l'année

➤ **Le développement d'outils**

FICHE DE SUIVI

Lors des entretiens individuels, notre équipe utilise une fiche de suivi individuelle répertoriant l'ensemble des points à aborder au cours de l'entrevue, selon les temps de vie de l'étudiant. Afin d'optimiser le suivi des étudiants, cette fiche fut réajustée au cours de l'année en fonction du développement de nos actions et de nos besoins (exemple : partenariat avec Cap 'Emploi).

TABLEAU DE SUIVI DES ÉTUDIANTS (confidentiel)

Afin de garder en mémoire l'ensemble des informations relatives à chaque étudiant, la Mission Handicap a mis en place un tableau de suivi des étudiants en situation de handicap. Cet outil concentre les données de chaque étudiant. Il permet donc une meilleure visibilité quant aux décisions prises par les différents acteurs intervenants dans la mise en place des aménagements sans oublier toutes les informations obtenues suite aux entretiens individuels.

➤ **Le parrainage**

Un programme de parrainage a été mis en place dans le but d'offrir à tous les étudiants connus par la Mission Handicap, et le désirant, un parrain. Ceci pour favoriser la réussite et l'épanouissement de l'étudiant. Cette année, deux étudiants ont bénéficié d'un parrain. Cette action sera reconduite sur l'année universitaire 2014/2015.

3- Recrutement et Insertion professionnelle

• **Recrutement**

L'Université mène une véritable politique de diversité qui se traduit par le développement de l'emploi des personnes en situation de handicap.

Nombre de recrutement

2011	2012	2013	Prévision 2014
2	3	3	4

• **Insertion professionnelle**

➤ **BAIP (Bureau d'Aide à l'Insertion professionnelle)**

Cette année fut l'occasion de tisser davantage de liens avec le BAIP. Soucieux de l'insertion professionnelle de l'ensemble des étudiants et notamment ceux en situation de handicap, le BAIP a souhaité que la Mission Handicap fasse part de son savoir pour les accompagner au mieux. Après une analyse des besoins, nous avons organisé une réunion d'information le 7 février. Nos échanges ont porté sur :

- Les enjeux de l'insertion professionnelle
- La loi du 11 février 2005 et les différents types de handicap
- Le rôle de la Mission Handicap

- Le handicap en milieu professionnel : stage et emploi
- Les techniques de recherche d'emploi : CV, lettre de motivation

Pour développer l'insertion professionnelle de nos étudiants en situation de handicap, quelques pistes d'actions ont été envisagées :

- Conception de fiches "infos pratiques"
- Développement de partenariat avec des entreprises handi-accueillantes
- Formation des enseignants en charge des modules (rentrée septembre 2014)

La Mission handicap a également participé à l'élaboration du guide à destination des enseignants sur l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap.

➤ **Partenariat avec Cap' Emploi**

Cap' Emploi est un organisme de placement spécialisé dédié à l'insertion professionnelle des personnes handicapées. La mission Handicap a noué un partenariat avec cet organisme dans le but de favoriser l'insertion professionnelle de nos étudiants en situation de handicap. Ce partenariat se définit comme suit :

Pour les étudiants

- Entretiens individuels avec les étudiants souhaitant entrer sur le marché de l'emploi
- Réunions d'information collectives sur des thématiques diverses
- Envoi des CV et lettre de motivation pour la recherche de stage
- Dépôt des CV et lettre de motivation dans la base sourcing (recherche d'emploi)

Pour les personnels

- Réunions d'information collectives sur des thématiques diverses
- Diffusion des offres d'emploi

Une étudiante a rencontré notre interlocutrice du Cap Emploi le 12 juin 2014. Cette rencontre s'est traduite par une présentation de l'organisme, de la RQTH, des dispositifs d'aide aux étudiants...

➔ *Une réunion d'information générale avec le Cap Emploi pour le BAIP et le SUAIO est programmée à la rentrée prochaine.*

➤ **Enquête Insertion professionnelle**

La Mission Handicap s'est rapprochée de l'Observatoire des Formations et du Suivi des Étudiants (OFSE) en charge de suivre le devenir des diplômés. Dans le but d'avoir un aperçu sur l'insertion professionnelle de nos étudiants en situation de handicap et leur réussite universitaire, une enquête a été réalisée portant sur les années 2011-2012 et 2012-2013.

➤ **Convention Université-Entreprises**

Dans le cadre de sa politique d'accueil et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap, les universités de Lille 1, Lille 2 et Lille 3 ont souhaité mettre en œuvre un partenariat avec les entreprises, sous la forme d'une convention.

Ce projet a fait l'objet de rencontres avec les représentants du Groupe Thalès, Gérard Lefranc, directeur de la mission insertion et Valérie Ralite, responsable communication et recrutements (Thalès - site Opale), désireux de développer le type de convention existant déjà à l'université de Nice ou de l'université de Paris 6, avec les universités lilloises (Lille 1, Lille 2 et Lille 3) et les entreprises partenaires de l'université pour la région Nord-Pas de Calais.

Quelques entreprises ont été retenues comme partenaire potentiel et conviées à une réunion le mercredi 28 mai à l'Université Lille 3.

Entreprises identifiées : worldline, Rabot Dutilleul, Castorama, Caisse d'épargne, Leroy Merlin, Kipsta, efs santé, groupe Paul, Promod, SNCF, Sogeti, Sopragroup, Norpac, la Poste, Bayer.

4- Secteur Adapté

Suite à une réflexion conjointe, un plan d'actions doit être formalisé avec la Direction des Achats afin de réduire de 50% maximum la contribution financière de l'Établissement. Cette année encore, la prise de plateaux repas auprès d'un ESAT ainsi que la sous-traitance du nettoyage à la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales ont été reconduits. Un nouveau marché a été attribué pour l'entretien des locaux à la Faculté des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques.

5- Formation

- **La formation de sensibilisation des encadrants**

La Mission Handicap poursuit son objectif de sensibilisation des chefs de service de l'ensemble de l'Université, cela pour une meilleure intégration des personnels et des étudiants en situation de handicap en collaboration avec le service formation. Quatre sessions de formation ont eu lieu les 10 et 17 décembre 2013 et les 11 et 18 février 2014.

- **Les ateliers Culture d'Établissement de l'Université**

Pour la seconde fois, la Mission Handicap a animé l'atelier handicap dans le cadre des Ateliers Culture d'Établissement le mardi 1 avril 2014 de 12h15 à 13h45 à la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales (Salle Guy Debeyre) avec près de 20 participants.

- **Le recrutement et la formation de contrats étudiants**

Une enveloppe de la part du Conseil Régional a été attribuée à la Mission Handicap afin de mettre en place un bon nombre d'actions de sensibilisation et du parrainage.

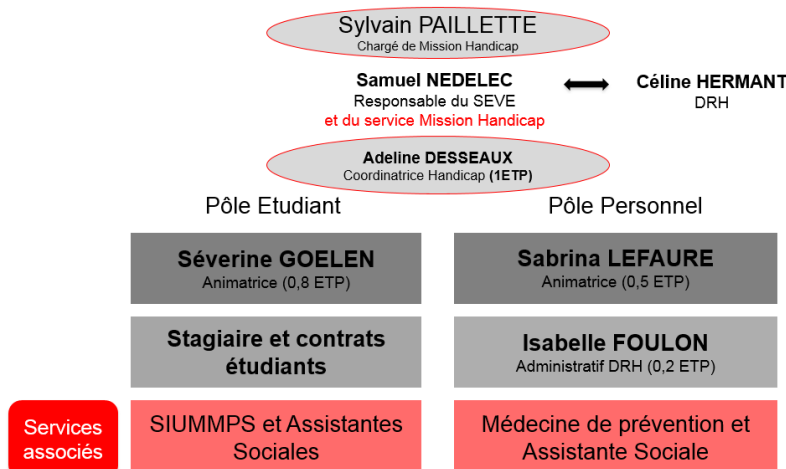
Suite à une campagne de recrutement, la Mission Handicap a procédé au recrutement des étudiants. Dans le but de professionnaliser les candidats retenus, ils ont été conviés à une formation pour découvrir leur environnement de travail. A l'issue de la formation, chacun des candidats s'est vu attribuer un livret d'accueil recensant toutes les informations utiles et pratiques pour mener à bien leur mission.

6- Pilotage et Suivi

- **Création d'un Service Handicap**

Afin de mieux rendre lisible la politique handicap de l'Université, un Service Handicap a été créé en décembre 2013 pour mettre en œuvre la politique handicap dans toutes ses dimensions.

- **Organigramme**



➤ Rôle de chaque acteur

Personnes	Missions
Sylvain PAILLETTE	Met en œuvre et anime la politique handicap
Samuel NEDELEC	Responsable administratif du service handicap (et du SEVE) pour piloter le service
Adeline DESSEAUX	Coordonne la politique handicap entre les différents services selon les thématiques de la politique handicap Management des animatrices
Séverine GOELEN	Animation de la politique handicap pour les étudiants
Céline HERMANT	Directrice des Ressources Humaines, responsable de la politique handicap pour les personnels → en lien avec les acteurs du service handicap.
Sabrina LEFAURE	Animation des thématiques de la politique handicap pour les personnels (sensibilisation, communication, aménagement de poste,...)
Isabelle FOULON	Relais administratif pour la politique handicap des personnels

• **Commission Handicap**

Pour la seconde année consécutive, les commissions handicap ont été maintenues tous les deux mois afin de travailler autour de la question du handicap.

Les grands thèmes abordés :

- Contributions financières pour 2015
- Accessibilité des composantes
- Plan campus
- Guide de bonnes pratiques
- Recensement étudiants et personnels...

→ **Dates des commissions handicap** : 23/09 – 17/02 – 12/05 – 7/07

- **Les indicateurs de suivi**

Mesurer de façon continue l'évolution et l'efficacité de ses actions de façon plus ponctuelle est indispensable. En cohérence avec ses objectifs, la Mission Handicap a identifié 5 indicateurs de suivi :

- Évolution du nombre de personnes en situation de handicap
- Évolution du nombre de personnes ayant bénéficié d'un aménagement de poste
- Évolution du nombre d'unités bénéficiaires générées par les emplois indirects (secteur adapté)
- Évolution du pourcentage d'étudiants en situation de handicap contactés et/ou accompagnés
- Évolution du nombre d'actions de sensibilisation envers les personnels et les étudiants

Une actualisation des indicateurs sera réalisée tous les 3 mois afin d'ajuster nos différentes actions et ainsi favoriser l'atteinte des résultats, en lien avec le service contrôle de gestion.

- **Accueil d'une stagiaire**

La Mission handicap a recruté une stagiaire pour une durée de 10 mois à raison de 2 jours par semaine, dans le cadre de sa licence GA3P (Gestion et Accompagnement des Parcours Professionnels et Personnels). Ceci dans le but de continuer à développer et déployer les actions de notre service, notamment sur l'accompagnement qualitatif des étudiants dans le cadre du plan de réussite en licence et l'insertion professionnelle.

7- Accessibilité

Suite au diagnostic mené sur l'accessibilité du cadre bâti, piloté par le service patrimoine, l'Université poursuit son action en faveur de l'accessibilité de l'ensemble de ses composantes.

À titre d'exemple, voici quelques éléments concernant la faculté des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques :

- Accessibilité de l'entrée principale
- Installation d'un ascenseur et transformation de tous les sanitaires dans le bâtiment Galien
- Installation de paillasses aménagées pour les PMR dans les salles de TP
- Mise aux normes de tous les ascenseurs (en cours)

La population étudiante en situation de handicap à Lille 3 en 2013-2014

En 2013-2014, 266 étudiant-e-s en situation de handicap (ESH) se sont manifestés auprès du Relais Handicap de Lille 3, ce qui correspond à une augmentation de près de 10.30% de par rapport à 2012-2013 et à une hausse de 50% en 5 ans. L'augmentation des effectifs montre que les actions liées à la transition Lycée-Université (journées d'immersion, table-rendes avec les élèves de première et de terminales, rencontres avec les parents dans les lycées partenaires), dans le cadre du projet « Demain l'Université » financé par les trois universités lilloises, ont permis une meilleure communication en direction des lycéens et les encouragent à la poursuite d'études dans le supérieur. On remarque ainsi une prise de contact et une demande d'informations auprès du Relais handicap et du Centre de Santé des Etudiants, bien en amont des résultats du baccalauréat. Pour information, une première commission plurielle est prévue le 8 septembre 2014 pour l'examen des premières demandes.

Le tableau 1 donne un aperçu des types de handicap des étudiant-e-s accueillis selon la typologie de l'enquête annuelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, renseignée par Lille 3 en mai 2014 (les chiffres des cinq années antérieures ont été fournis pour comparaison). Ce tableau montre que les maladies chroniques invalidantes, que la définition de la loi du 11 février 2005 considère comme une situation de handicap, dominant et représentent plus de 30%.

Tableau 1 : Type de handicap des étudiant-e-s accueilli-e-s, évolution sur 5 ans toutes années et composantes confondues

	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
Cécité	5	6	2	1	3
Autres troubles de la fonction visuelle	18	11	13	14	15
Surdit�e s�ev�ere ou profonde	3	3	2	0	6
Autres troubles de la fonction auditive	8	11	9	10	2
Troubles moteurs	32	31	45	48	51
Troubles psychiques	28	30	31	35	23
Maladie chronique invalidante	9	35		80	73
Troubles visc�eraux	14	2	72	–	
Troubles du langage et de la parole	8	9	24	41	39
Incapacit�e temporaire (Dur�ee sup�erieure �a 6 mois)	4	5	0	19	23
Plusieurs troubles associ�es	2	13	5	9	11
Autres troubles	5	24	18	1	20
TOTAL	136	180	221	258	266

Type de handicap selon l'année d'étude :

Le tableau 2 recense les types de handicap par année d'études. Il montre que les étudiant-e-s en situation de handicap sont toujours plus nombreux en première année et que leur nombre enregistre une baisse de plus de 50% en deuxième année, baisse qui correspond à celle que l'on constate entre la L1 et la L2, de manière plus générale. L'effectif de Master, bien qu'il soit stable, demeure peu important, mais creuse l'écart avec l'inscription en doctorat.

Tableau 2 : Types de handicap par année d'études 2013-2014

Type de handicap	Année d'études							Total
	DAEU	L1	L2	L3	M1	M2	DUT Doctorat	
Cécité		1	1		1			3
Autres troubles de la fonction visuelle	1	6	4	2	1			14
Surdit�e s�ev�ere ou profonde		2		1	3			6
Autres troubles de la fonction auditive			1		1			2
Troubles moteurs	1	21	10	8	6	3	2	51
Troubles psychiques	1	9	5	4	4			23
Maladie chronique invalidante ou Troubles visc�eraux	2	25	18	16	11	1		73
Troubles du langage et de la parole		13	10	8	5	1	2	39
Incapacit�e temporaire (Dur�ee sup�erieure �a 6 mois)		10	2	10	1		1	24
Plusieurs troubles associ�es		5	2	2	1		1	11
Autres troubles	1	13	2	3	1			20
TOTAL	6	105	55	54	35	5	6	266

Types de handicap par UFR :

Le tableau 3 (joint en annexe 1) donne un aper u de la r epartition crois ee des  tudiant-e-s en situation de handicap, par handicap, selon les UFR, pour l'ann ee universitaire 2013-2014. On peut souligner que les  tudiant-e-s en situation de handicap se r epartissent sur l'ensemble des UFR et d epartements de l'universit e et que l'accueil des  tudiant-e-s en situation de handicap est proportionnel   l'effectif  tudiant de la composante.

R eussite  tudiante :

Le tableau 4 reprend les chiffres de la r eussite des  tudiant-e-s en situation de handicap tels qu'ils apparaissent en juillet 2013. On remarque que plus de 44% d' tudiant-e-s en situation de handicap valident leur ann ee et que pr es de 19% d'entre eux r eussissent partiellement. L'absence de r esultats peut s'expliquer par la difficult e   maintenir les efforts sur une ann ee enti ere. Ces chiffres sont en outre encourageants car ils t emoignent de la compatibilit e handicap-r eussite d' tude.

Tableau 4 : Taux de réussite des étudiant-e-s en situation de handicap pour 2013-2014

Taux de réussite des ESH, année 2013-2014								
Total ESH	Réussite à l'année		Réussite à un des deux semestres		Réussite à une ou plusieurs UE		Sans résultat	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
	119	44,74%	16	6,02%	52	19,55%	79	29,70%
266								

L'accueil et l'accompagnement des étudiant-e-s en situation de handicap

— L'accueil et l'accompagnement des étudiant-e-s en situation de handicap sont en premier lieu dévolus au Relais Handicap, qui est une structure dédiée relevant de la vie étudiante. Grâce à l'implantation bien identifiée du Relais et du Centre de Santé des Etudiants, les étudiant-e-s en situation de handicap ont été reçu-e-s dans de très bonnes conditions.

— Les chargés d'accueil sont au nombre de deux, ils reçoivent les étudiant-e-s et les accompagnent dans la formulation de leur demande d'aménagements en partenariat avec les composantes de formation et avant la tenue de la Commission Plurielle. Une part conséquente du travail des personnels du Relais est en outre consacrée à l'organisation logistique des examens (contrôles continus et examens terminaux) pour les étudiant-e-s qui bénéficient de mesures spécifiques (secrétaires dédiés, surveillants, salles séparées, prêt matériel, planning des temps supplémentaires de composition, mise en braille, agrandissements, etc.)

— Le Relais Handicap compte parmi ses personnels une chargée à l'accompagnement à l'insertion professionnelle des étudiant-e-s en situation de handicap, commune aux universités Lille 1 et Lille 3, depuis 2006. Sa mission consiste à recevoir et conseiller les étudiant-e-s qui sont en recherche de stage, en lien avec le SUAIO et le BAIP. Elle a suivi 67 étudiant-e-s en 2013-2014, dont 47 sur l'ensemble de l'année universitaire, 19 sortants et 1 primo-entrants. Elle assure en outre une veille auprès des entreprises sur l'insertion professionnelle des étudiant-e-s en situation de handicap et travaille en réseau avec les collectivités locales et les entreprises du secteur.

— Le Centre de Santé des Etudiants, avec un médecin investi auprès aux étudiant-e-s en situation de handicap, a un rôle très important dans l'accueil et le suivi des étudiant-e-s. Le médecin désigné par la CDAPH reçoit l'étudiant-e qui exprime le besoin d'aménagements, il émet un avis qui est ensuite examiné par la Commission Plurielle. Les décisions de la commission plurielle sont ensuite validées par signature de Madame la Présidente de l'Université Lille 3, avant envoi aux étudiant-e-s. En 2013-2014 et sur les 266 étudiant-e-s en situation de handicap inscrits à Lille 3, 53 étudiant-e-s ont obtenu une clef d'ascenseur (sans autre aménagement), 30 étudiant-e-s ont reçu un accompagnement à l'enseignement (traducteur LSF, preneur de notes, cours du SEAD, tutorat etc.). 193 étudiant-e-s ont bénéficié de mesures d'aménagement des examens (temps de composition supplémentaire, autorisation d'utiliser un ordinateur portable prêté par le Relais Handicap pour la durée de l'épreuve, autorisation de sorties ou de s'alimenter pendant l'épreuve, salle séparée avec surveillant, etc.)

— L'équipe plurielle est constituée du médecin du Centre de Santé des Etudiants, d'une chargée d'accueil, de la chargée d'accueil à l'accompagnement à l'insertion professionnelle

Depuis mars 2013, la commission plurielle intègre la présence de la Directrice de la DAEVU. Cela permet de manière très significative de répondre avec plus de précision aux demandes d'accompagnement pour les cours et les évaluations, en respect de la réglementation des examens et des procédures de validations spécifiques à chaque formation.

— En 2013-2014, l'équipe plurielle a siégé à un rythme hebdomadaire (12 commissions plurielles au total) et a traité 278 dossiers. L'équipe a conservé son fonctionnement habituel avec la présentation du dossier par le médecin du centre de santé des étudiant-e-s assortie d'une proposition d'aménagements et de suivi. Elle a fait en sorte de garantir un partage d'information, en respect de la confidentialité liée au dossier, et de répondre avec univocité et équité aux demandes des étudiant-e-s en situation de handicap. Les réponses en termes de compensation ont été données en prenant en compte tous les besoins identifiés.

Lors du bilan de fin d'année universitaire, l'équipe plurielle a décidé de reconduire son mode de fonctionnement pour l'année 2013-2015 mais s'est interrogé sur l'accompagnement aux stages et à l'insertion professionnelle, également sur le suivi des diplômés. Il a donc été décidé de demander à la chargée à l'accompagnement et à l'insertion professionnelle des étudiant-e-s en situation de handicap de renforcer l'accompagnement à la recherche de stage et les actions d'insertion professionnelle en collaboration étroite avec le Bureau d'Aide à L'insertion Professionnelle (BAIP).

Mesures en direction des étudiant-e-s en situation de handicap à Lille 3 :

Au-delà des réponses aux demandes de compensation exprimées par les étudiant-e-s, les mesures existantes ont été reconduites :

— Envoi à l'ensemble des étudiant-e-s ayant coché la case « Handicap », lors de leur inscription administrative, d'un document d'information relatif à l'accompagnement de Lille 3 en matière de handicap et d'un formulaire à remplir pour une première estimation des besoins. 204 formulaires ont été retournés par les étudiant-e-s concerné-e-s.

— La gratuité du Service d'Enseignement à Distance (SEAD) aux étudiant-e-s en situation de handicap est systématique depuis 2007. Cette disposition est validée par l'équipe plurielle depuis 2011. Les mesures prises de gratuité complète pour les étudiant-e-s de l'académie et de demi-tarif pour les étudiant-e-s hors académie ont été poursuivies. Vingt-cinq étudiant-e-s ont bénéficié de tout ou partie de ce service pour un coût total de 7095 €. La somme correspondante a été prise sur l'enveloppe de compensation aux études reçue du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. L'exonération totale ou partielle des tarifs SEAD ne pourra plus être mise en œuvre sous sa forme actuelle à la rentrée universitaire 2014-2015, suite à un vote de la CFVU sur la tarification SEAD, mais pourra faire l'objet d'un examen des demandes sur dossier (besoins et ressources).

— Le remboursement partiel des droits universitaires aux étudiant-e-s en situation de handicap est une décision de l'université pour encourager les étudiant-e-s à poursuivre leurs études. Le remboursement partiel des frais d'inscription est accordé après avis favorable de la commission plurielle, l'université procède à un dégrèvement partiel à hauteur de 50% des droits universitaires sur son propre budget, sans préjudice du droit MPES (Médecine Préventive de l'Enseignement Supérieur) et de la cotisation à la sécurité sociale lorsqu'elle est due.

Tableau 5 : Résultats de la commission du 3 juillet 2014

Année d'Études	Nombre de dossiers examinés	Nombre de dossiers retenus	Remboursement par étudiant	TOTAL
L1	6	0	Non recevable	-
L2	4	2	130 €	260 €
L3	0	0	Non recevable	-
M1	5	2	170 €	340 €
M2	0	0	Non recevable	-
TOTAL	15	4	300	600

Actions de formation et de sensibilisation :

— L'université Lille 3 a noué des relations avec différentes structures et associations. Elle a signé une convention-cadre avec la maison départementale des personnes handicapées en mars 2013. Lille 3 est désormais membre du réseau des points d'accueil de proximité de la MDPH et assure les missions d'accueil, d'information, d'accompagnement, de conseil aux personnes handicapées et de sensibilisation de tous aux handicaps.

— L'université Lille 3 a souhaité réactiver les réunions de réseau inter-U et a proposé une rencontre sur son site le 21 novembre 2013. Cette journée inter-U s'adressait à tous les responsables et chargé-e-s d'accueil des 6 universités de la région Nord-Pas-de-Calais, et a permis de faire le point sur les dispositifs des universités et de lancer la réflexion sur des actions concertées. Au programme de cette journée d'études a figuré la mise en œuvre de la politique handicap dans chacune des universités, une ébauche de travail commun en mode projet. Il a été décidé à l'issue de cette journée que deux réunions annuelles seraient organisés et que chacune des universités devrait accueillir ses partenaires à tour de rôle. La deuxième réunion de travail a eu lieu à l'université de l'Artois, le NNN l'accompagnement des troubles de la dyslexie et des aménagements proposés

— L'université et son Relais handicap organisent chaque année des actions de sensibilisation et de communication qui sont complémentaires des actions d'accompagnement des étudiants. Une journée de sensibilisation a eu lieu le 20 mars 2014. Les actions de sensibilisation et mises en situation étaient accompagnées par une conférence-débat de M. le Professeur Yannick Courbois, laboratoire PSYTEC, intitulée « SHS et handicap : Entre Approches Individuelles et Approches Sociales ». La conférence est accessible sur la Web-TV de Lille 3 : <http://live3.univ-lille3.fr/video-recherche/introduction-conference-yannick-courbois.html>

— A partir de la rentrée 2014-2015, le Bureau de la Vie Etudiante proposera une UE libre à l'ensemble des étudiants de Licence, l'UE 10 « Action Handicap » dont l'objectif est de sensibiliser la communauté étudiante aux réalités du handicap, de favoriser la connaissance réciproque et de faire évoluer les représentations sociales, tout en permettant à l'étudiant de développer des compétences. Cette nouvelle UE devra faire l'objet d'un bilan de fin d'année pour envisager la mise en place d'une certification et la possibilité d'étendre le dispositif à la VAE.

Projets en 2014-2015 :

— Travail référents : Il est prévu de signifier par écrit et sur le site web le calendrier des demandes d'aménagement pour chaque semestre et de rappeler aux étudiants l'importance de se manifester au plus tôt auprès du Relais Handicap. Un point post-entrée devra être fait avec le binôme référent pour permettre de repérer les étudiants qui auraient peut-être besoin d'un accompagnement spécifique et qui ne se seraient pas rapprochés du Relais Handicap ou du Centre de Santé des Etudiants.

— Accompagnement Pédagogique : nécessité de travailler de concert avec la Direction des Usages du Numérique pour les supports et la préparation des épreuves qui demandent une organisation spécifique.

— Sensibilisation : La journée de sensibilisation prévue en novembre 2014 fera partie intégrante du mois de l'engagement et devra donner lieu à des activités plus marquées avec un volet scientifique et culturel. Le Bureau Vie Etudiante et son Relais handicap veilleront à assurer la communication en amont afin de sensibiliser le plus grand nombre de personnes (étudiants et personnels) et de communiquer vers le territoire (les acteurs du quartier mais également l'ESPE).

— Rédaction du Schéma Directeur Handicap qui répondra aux 4 objectifs suivants : consolider les dispositifs d'accueil et développer des processus d'accompagnement des étudiants handicapés ; développer des politiques de ressources humaines à l'égard des personnes handicapées ; augmenter la cohérence et la lisibilité des formations et des recherches, dans le domaine du handicap ; développer l'accessibilité des services offerts par les établissements.

— Projet de convention Handicap-Entreprises-Université : Réunions avec les représentants du groupe Thalès pour la mise en place d'une convention à partir de la rentrée 2014. Réunions de coordination avec les différents VP et chefs de service, pilotage du travail avec Lille 1 et Lille 2. Le modèle de convention proposé permet de renforcer les collaborations avec les structures partenaires sur les territoires sur des axes et des projets (ou action-projets) dans des domaines qui concernent à la fois le parcours des étudiants, le travail des services et des chercheurs de l'université et la politique menée dans les universités et les entreprises sur la question de l'insertion professionnelle et sociale des personnes en situation de handicap.

— Préparation biennale handicap mars 2015 : Suite à l'organisation d'un mois de sensibilisation Handicap, en mars 2013, le Conseil Général du Nord et la MDPH-59 nous ont demandé de réfléchir à une action pérenne de biennale handicap. A ce jour, nous pouvons confirmer que la première biennale qui réunira les universités Lille 1, Lille 2, Lille 3, et les collectivités locales, aura lieu en mars 2015. Il s'agira d'inscrire cet événement avec le Département du Nord et la MDPH 59 dans la convention handicap-entreprises-université (mentionnée ci-dessus), afin d'en assurer son financement et les retombées sur les actions concertées entre équipes de recherches lilloises et entreprises engagées dans l'accompagnement et l'insertion des personnels en situation de handicap.

— Projet Cordées de la Réussite Handicap : Suite à l'appel à projets lancé par le Rectorat pour 2014-2015, l'université Lille 3 a déposé un projet de cordées dans le cadre de la transition du secondaire à l'université des élèves en situation de handicap.

— Le projet intitulé « Bienvenue à Lille 3 : Projets d'études/projets de vie pour les élèves en situation de handicap » qui est en cours d'examen, est un projet commun entre le Relais handicap et le Service Accueil Information et Orientation (SUAIO) qui propose les actions suivantes :

1. la découverte des trois structures (collège-lycée-université), de leurs spécificités et des continuités pédagogiques et éducatives à envisager pour l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap.
2. la participation à des cours et à des temps forts de la vie culturelle des établissements.
3. un travail collaboratif entre les équipes des trois établissements portant sur l'orientation des élèves, les possibilités d'insertion professionnelle.
4. un travail plus ciblé avec les parents pour qu'ils aident leur enfant dans la construction de son projet.
5. un rapprochement des structures notamment associatives qui oeuvrent dans le domaine du handicap et qui interviennent déjà parfois auprès des élèves.

Perspectives 2014-2015 :

— Impliquer plus fortement les équipes pédagogiques et le binôme référent handicap des composantes dans les actions et la politique du Relais (sensibilisation, UE 10 « Action Handicap ») en lien avec le travail engagé par les Vice-présidentes CFVU et CS.

— Journées de formation à destination des enseignants-référents. Nous prévoyons de faire appel à des spécialistes et des enseignants-chercheurs pour travailler à la question des objectifs pédagogiques et la réalité de la situation de handicap (exemple des troubles DYS et des exigences de la syntaxe dans certaines formations, exemple des troubles de l'audition et de l'exigence d'épreuves de langues pour les parcours LLCE, etc.); Une autre journée sera consacrée à la gestion et au suivi administratif de l'étudiant en situation de handicap au sein des composantes.

— Développer, dans le prolongement du projet « Cordées de la réussite Handicap » le lien Lycée-Université pour l'accueil et l'accompagnement des lycéens en situation de handicap à l'université (Travail avec le CIO Handicap de Lille et l'inspecteur de l'Éducation Nationale et chargée de l'ASH (Adaptation Scolaire et Scolarisation des Elèves Handicapés) en partenariat avec le SUAIO de Lille 3).

— Pérenniser les commissions plurielles communes Lille 1 et Lille 2, le Plan Académique de Formation Handicap.

— Mise en place d'un forum emploi-handicap avec le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP).

Accessibilité :

— La liste des équipements spécifiques est régulièrement mise à jour sur le portail de l'université, elle est accessible en cliquant sur le lien suivant : <http://www.univ-lille3.fr/campus/accessibilite/equipements/>

— Le Relais handicap a procédé au remplacement de certains ordinateurs portables et à l'achat de machines supplémentaires pour mise à disposition des étudiant-e-s en situation de handicap dans les composantes délocalisées et/ou lors des épreuves d'examen. Le Relais a également procédé au remplacement de matériel ancien pour le passage à Windows 7 et à l'achat de 5 écrans pour les salles équipées à la demande des référents handicap, notamment pour les enseignements spécifiques et le DEUST métiers des bibliothèques et de la documentation.

— L'ensemble des sites de l'université (Pont de Bois, Roubaix, Tourcoing) est accessible aux étudiant-e-s en situation de handicap. Cependant, nous remarquons que l'accessibilité à certains bâtiments est encore difficile et qu'il est impératif d'installer des portes automatiques coulissantes à l'intérieur de la bibliothèque centrale et à l'entrée de l'Ecole Doctorale. Nous nous

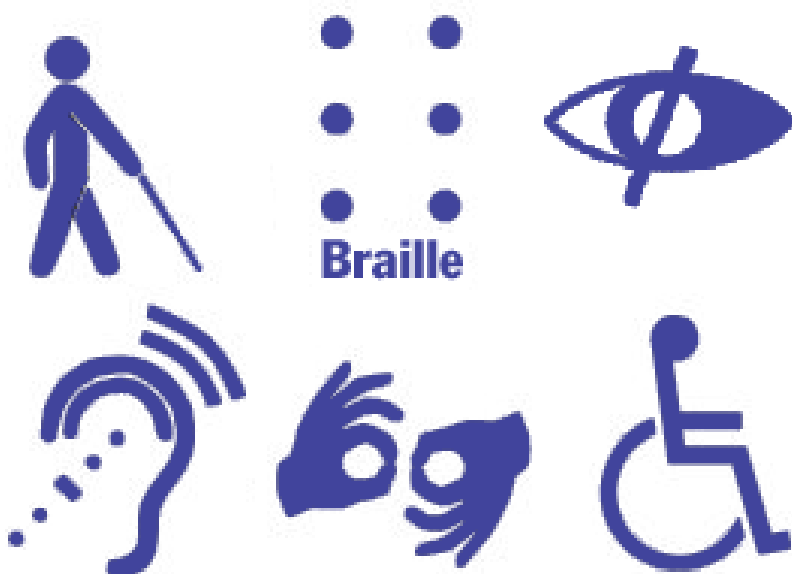
employons, avec le responsable du Service Patrimoine de l'université, à recenser les difficultés que peuvent rencontrer les étudiant-e-s en situation de handicap et tâchons d'y remédier au mieux.

— Lors de la Journée Portes Ouvertes du 2 février 2013, nous avons de nouveau fait le choix de recourir aux services d'un interprète LSF/français par le biais de la coopérative VIA. Nous souhaitons, si cela est techniquement faisable, permettre à un étudiant du Master LSF de remplir cette fonction sous forme de projet tuteuré, lors de la JPO de février 2015.

Rapport d'activités 2013-2014

Les étudiants en situation de handicap à l'Université Lille1

Analyses au 30 Juin 2014



ACTIVITÉS DU RELAIS HANDICAP

Ce rapport est divisé en trois parties. La première partie comporte tout d'abord un "état des lieux" de la structure d'accueil de l'Université Lille 1 dévolue aux étudiants en situation de handicap : le Relais Handicap. Elle inclut également un bilan rétroactif, présenté sous forme d'un tableau de bord, sur les neufs dernières années universitaires, présentant :

- les évolutions du nombre d'étudiants en situation de handicap se faisant connaître et accompagner par le Relais,
- les variations de leurs types de pathologies,
- leurs répartitions dans les cursus universitaires et leurs taux de réussite comparativement à l'ensemble des étudiants de Lille 1.

La deuxième partie expose en quatre cadres les missions du Relais Handicap.

Les actions menées et les projets à développer qui découlent de ces missions font l'objet d'une troisième partie, *focus* des activités administratives et pédagogiques réalisées sur l'année 2013-2014.

Dans cette partie figurent quelques données concrètes du travail effectué par les personnels du Relais Handicap ainsi qu'un inventaire des équipements, de la banque de prêt des matériels adaptés et des aides humaines supplémentaires à disposition des étudiants en situation de handicap.

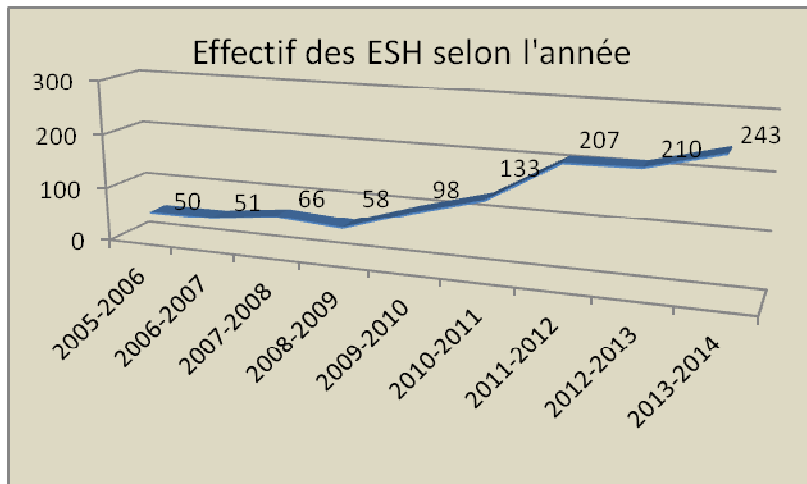
1. État des lieux

1.1 Le Relais Handicap

Depuis 1991 l'Université Lille 1 a pris en compte les étudiants en situation de handicap (dorénavant nommés ESH dans la suite du rapport). L'évolution fut lente et progressive mais une profonde volonté politique et des moyens substantiels ont fait qu'aujourd'hui le Relais Handicap est une structure d'accueil à la hauteur de la thématique qu'est l'intégration et la réussite des ESH. L'implantation géographique du Relais Handicap a été pensée de façon stratégique, situé à proximité d'une station de métro et d'un restaurant universitaire ce qui permet une accessibilité pratique. C'est un service qui se veut être un lieu de vie et d'échange, équipé d'un secrétariat d'accueil, d'un parc informatique adapté au handicap et de deux bureaux réservés aux entretiens d'accueil, de discussion et d'évaluation des besoins.

1.2 Les données chiffrées des ESH au Relais Handicap de l'université Lille1

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE 2005 A 2014



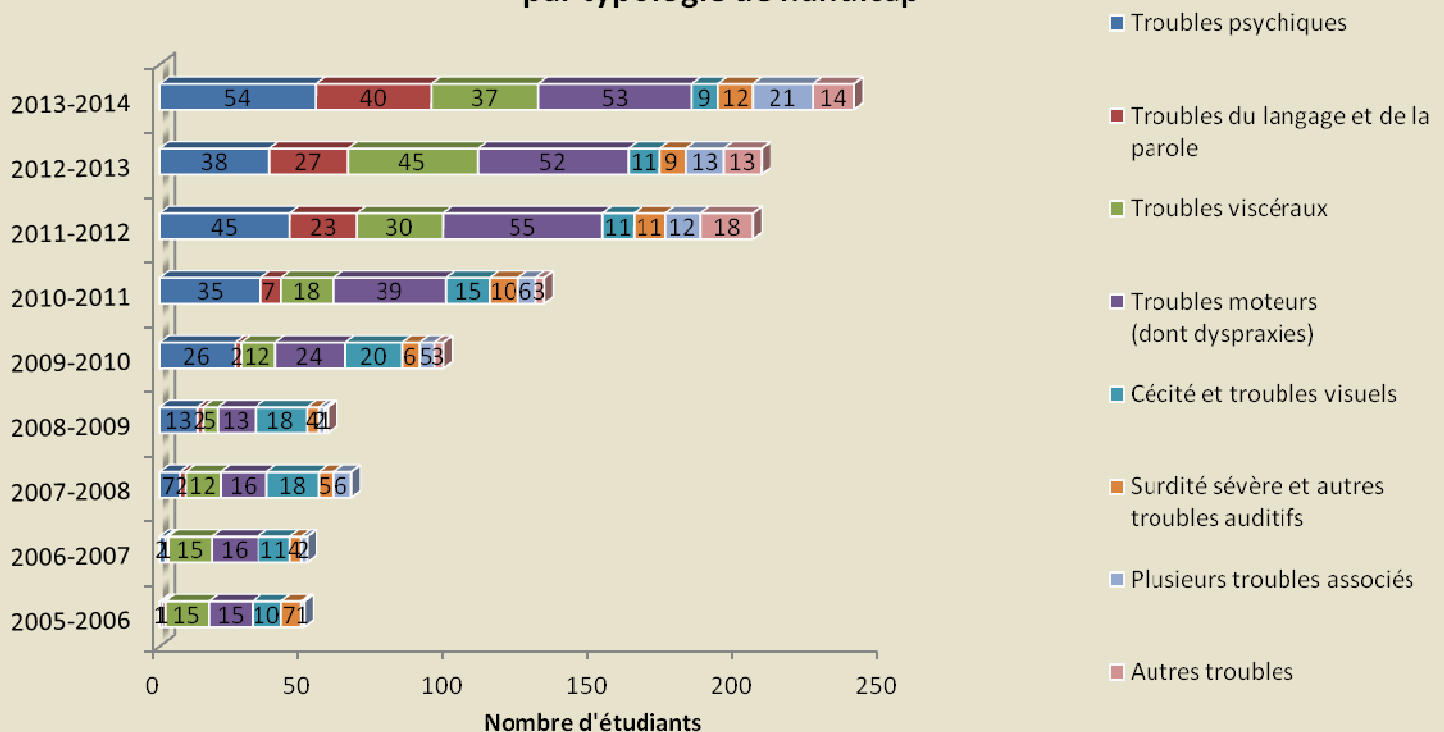
L'effectif des ESH suivis par le Relais Handicap connaît une très nette expansion depuis la rentrée 2008.

L'évolution des typologies de handicap depuis 2009/2010 concerne essentiellement les troubles psychiques (+108%), les troubles moteurs (+120%), et les troubles viscéraux (+208%).

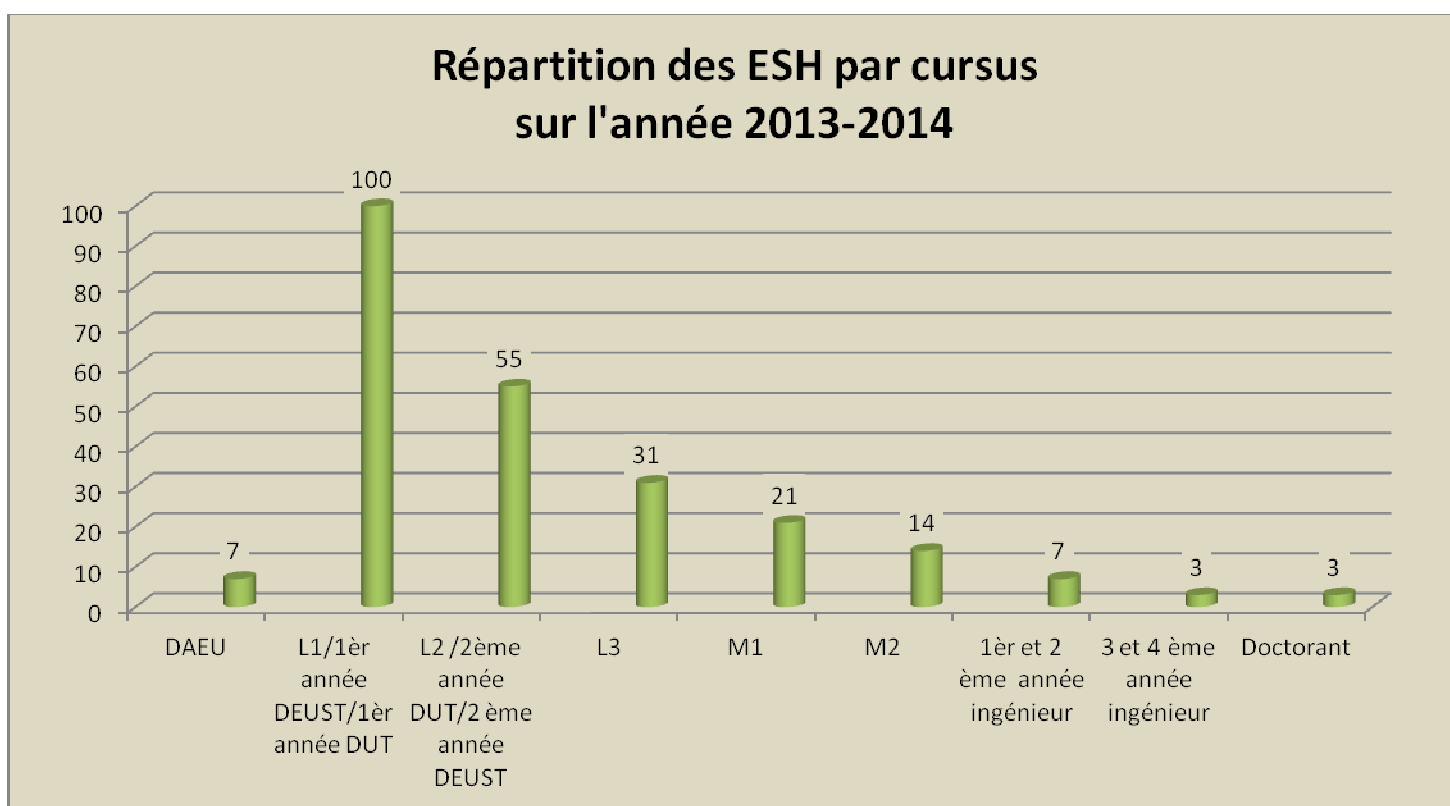


Les étudiants en situation de handicap temporaire de moins d'un an ne sont pas comptabilisés !

Evolution des effectifs d'étudiants en situation de handicap par année et par typologie de handicap



RÉPARTITION DES ESH PAR CURSUS SUR L'ANNÉE 2013-2014

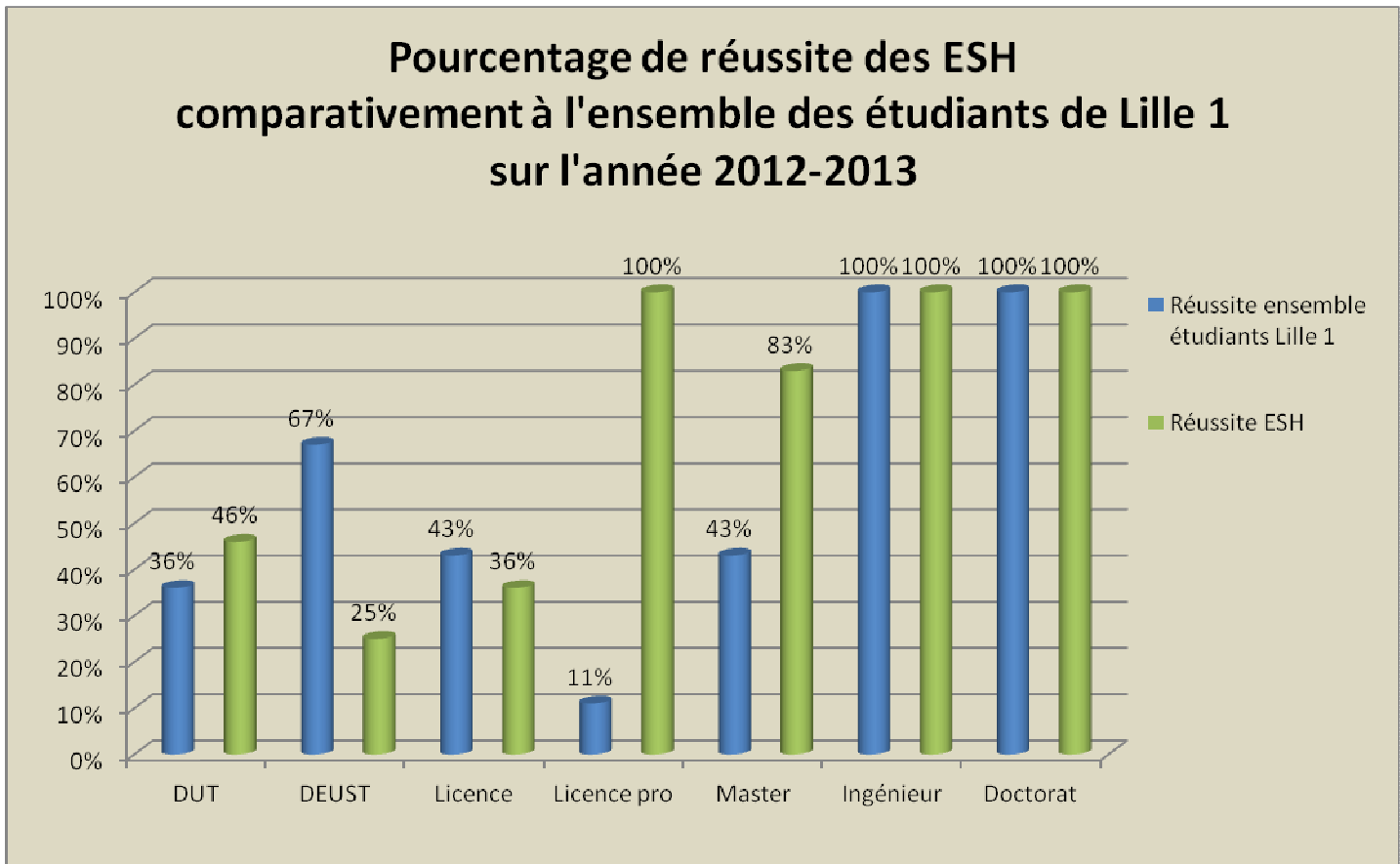
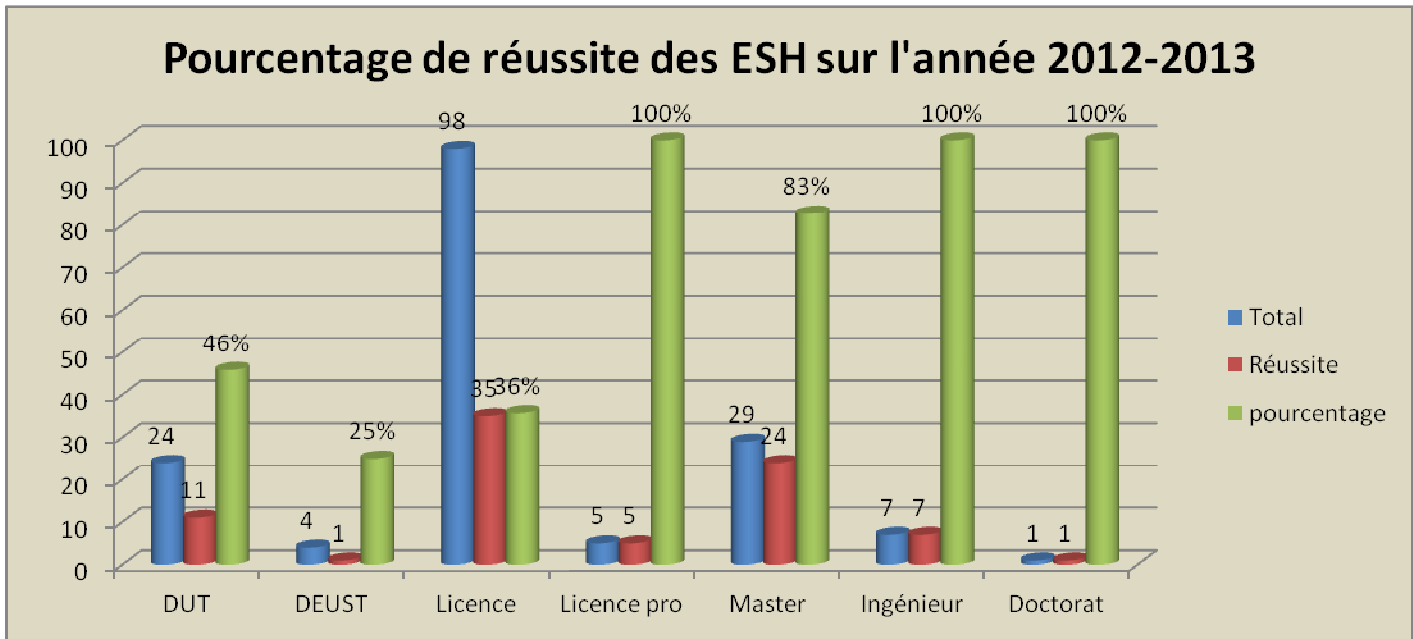


Lorsque l'on considère la répartition par cursus des étudiants en situation de handicap, on constate une évolution semblable à celle d'une population classique d'étudiants inscrits à Lille 1. Cela signifie également que leur taux de réussite reste proche de celui de la population étudiante locale.

Par ailleurs les ESH entreprennent de plus en plus de longues études et sont donc présents dans les trois cycles universitaires.

Leurs taux de réussite peuvent donc se révéler meilleurs que ceux des populations étudiantes locales.

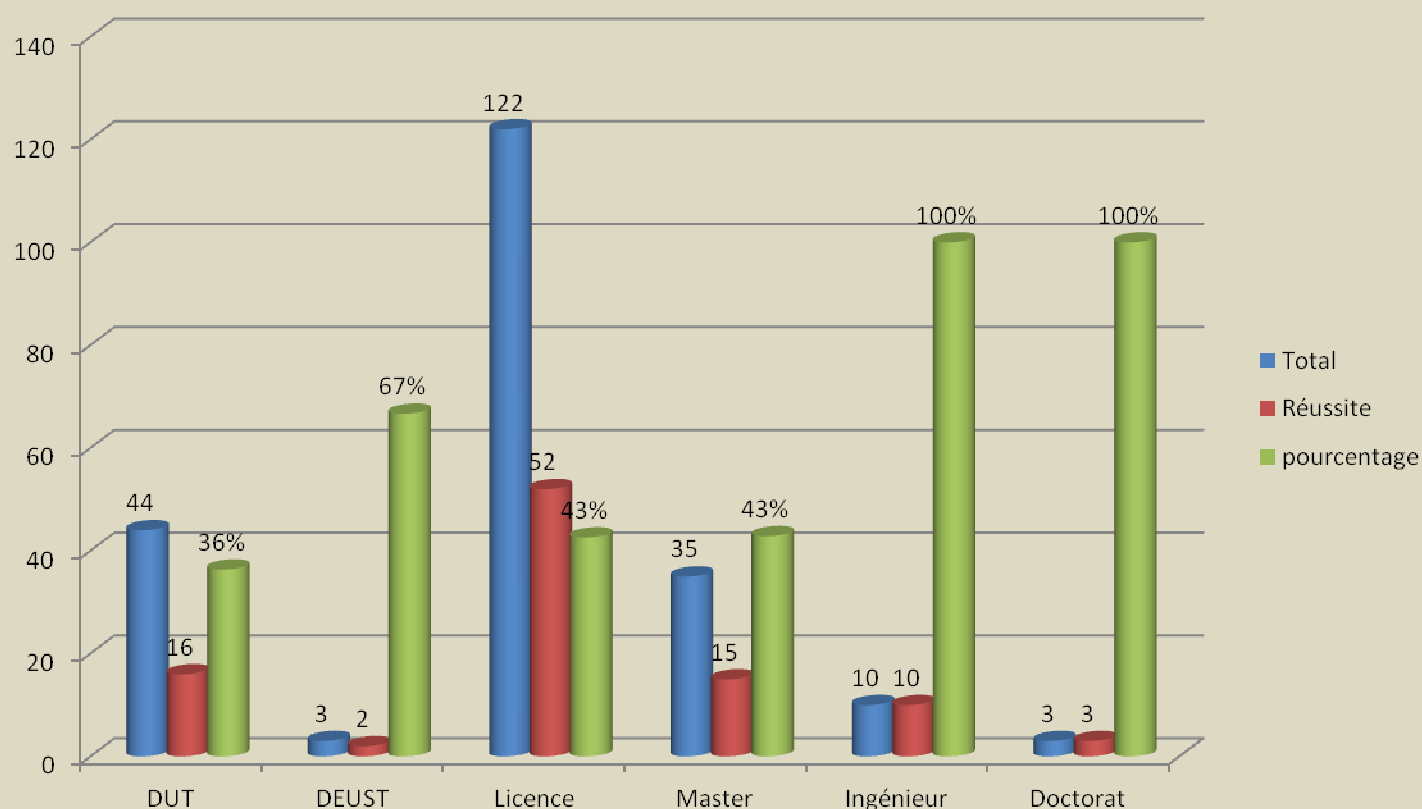
POURCENTAGE DE RÉUSSITE DES ESH PAR CURSUS SUR L'ANNÉE 2012-2013



(Source pour la réussite de l'ensemble des étudiants de l'université Lille 1: Données OFIP → <http://ofip.univ-lille1.fr/>).

POURCENTAGE DE RÉUSSITE DES ESH PAR CURSUS SUR L'ANNÉE 2013-2014

Pourcentage de réussite des ESH
par cursus sur l'année 2013-2014



2. Les missions du Relais Handicap

Les missions du Relais Handicap ont considérablement évolué depuis sa création en 1991 et plus particulièrement depuis la mise en place de la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des chances [...]. Elles peuvent s'organiser en quatre branches d'activités : *Accueil et évaluation des besoins*, *Gestion administrative*, *Pédagogie adaptée* et enfin *Travaux, projets et actions de sensibilisation au handicap*. Le contenu de chacune des branches est énuméré dans les cadres qui suivent.

Accueil et évaluation des besoins :

- Accueils physique et téléphonique.
- Accompagnement sur le campus (circuits accessibilités, découverte du campus, locomotion, accompagnement au restaurant universitaire, ...).
- Entretiens d'accueil, évaluation des besoins et suivis à l'année.
- Gestion des courriels et courriers.
- Gestion des situations d'urgence (malaises, crises, conflits, ...) - Formation Sauveteur Secouriste du Travail.

Gestion administrative :

- Gestion de la base de données interne des ESH.
- Gestion de la banque de prêt de matériels spécifiques.
- Préparation des Commissions Handicap Plurielles d'Etablissement (CHPE) (Tableaux, dossiers à traiter, convocation des membres, réservation des salles de réunion, ...) : 19 commissions à l'année.
- Gestion de l'enquête ministérielle de fin d'année.
- Renseignements des dépenses imputables au budget de la Charte Handicap.

Pédagogie adaptée :

- Evaluation des besoins, en lien avec l'équipe plurielle handicap lors des CHPE.
- Gestion des aménagements d'examens et des aménagements pédagogiques.
- Aménagements des études en lien avec les responsables de formation, élaboration des contrats d'études spécifiques aux ESH.
- Adaptations des cours et supports pédagogiques (transcriptions brailles, interprétiariats LSF, ...).
- Recrutement des preneurs de notes et des tuteurs pédagogiques.
- Mise en relation des ESH avec les différentes instances pédagogiques et administratives intra et extra universitaires.

Travaux, projets et actions de sensibilisation au handicap :

- Travail d'expertise et de sensibilisation du Relais Handicap avec les différents acteurs de la communauté universitaire : enseignants, personnels administratifs, associations étudiantes, associations de personnels (ou retraités – ex : ASA).
- Préparation événementielle (Journée du Handicap).
- Participation événementielle (festival Mix'Cit , Journ e Sant -Bien- tre, salon et forum autour de la th matique : Etudes Sup rieures et Handicap, ...).
- R unions, groupe de travail aupr s d'instance externes (MDPH, LMCU, CCAS, collectivit s territoriales, ...).
- Pr sentation de l'universit  aux primo-arrivants lors des pr rentr es, en collaboration avec le SUAIO.
- Formations autour du handicap, Journ es d' tudes...
- Supervisions : 6 S ances   l'ann e d'accompagnement d'aide psychologique sur les postures de travail. (surmonter le d c s des ESH, les comportements sp cifiques aux troubles psychiques et autistiques, ...).

3. Focus sur les activités administratives et pédagogiques de l'année universitaire 2013-2014

Le focus qui suit présente les données quantitatives des activités administratives et pédagogiques accomplies sur l'année 2013-2014. Cet aperçu des actions conduites et mises en œuvre dans les quatre branches d'activités du Relais Handicap permet également d'en saisir l'organisation et le mode de fonctionnement.

3.1 Dans le cadre : Accueil et évaluation des besoins :

3.1.1 Espace Relais Handicap :

Équipements à disposition des ESH :

- 2 bureaux dédiés à la conduite des entretiens et à l'évaluation des besoins.
 - Boucle magnétique.
 - Parc informatique : une dizaine d'ordinateurs équipés de différents logiciels (agrandissement des caractères, synthèse vocale, télé-agrandisseur, ...).
 - Un téléphone adapté (pour les personnes déficientes auditives et/ou visuelles).
 - Imprimante braille.
 - Plage braille.
 - Photocopieur / scanner / imprimante / relieuse / rogneuse.
 - Réfrigérateur à disposition pour la conservation des éventuels produits médicaux (insuline, ...).

 - 4 fauteuils manuels/1 paire de béquilles.
 - 10 cannes blanches/30 bandeaux occultant.
 - 3 paires de lunettes déformant la vue.
 - 5 casques antibruit.
- } Utilisés lors des actions de sensibilisation et de mise en situation.

Accessibilité des locaux (bâtiments) :

- Bandes de guidage au sol
- Contrastes intérieur/extérieur
- Porte d'accès automatique
- Parkings réservés, ...

3.1.2 Aides humaines supplémentaires durant l'année d'étude :

Accompagnement au Restaurant Universitaire et permanences du parc informatique :

	Année Universitaire 2013-2014
Nombre de vacataires recrutés	2 personnes = +/- 10h/semaine/vacataire de 12h à 14h + quelques heures de permanence du parc informatique adapté.
Nombre d'ESH accompagnés au RU et/ou fréquentant le parc informatique adapté du Relais Handicap	+/- 30 ESH réguliers

Ces chiffres varient en fonction de la fréquentation et des besoins des étudiants au Relais Handicap le midi et en fin de journée.

3.1.3 Banque de prêt (en stock au Relais Handicap) :

		Année Universitaire 2013-2014
Ordinateur		38
Loupe portative		8
Logiciels	Agrandissement de caractères	Clé USB -> 4 Clé d'activation -> 3
	Dictée vocale	2 packs de 3 clés
	Synthèse vocale	5 licences (toutes installées)
	Reconnaissance de caractères (OCR)	1 pack de 3 clés (1 utilisée)
	Conversion et création de PDF	2 packs de 3 clés (4 clés utilisées)
Bloc Notes numérique		3 dont 2 en prêt
Dictaphone		6 dont 2 en prêt et 1 HS
Monoculaire		2 dont 1 en prêt
Machine à lire		1
Bloc note braille		1

Le Relais Handicap met également à disposition des clés d'ascenseur, des Pass'parking, des cartes priorité RU et des cartes photocopies.

3.2 Dans les cadres : Gestion administrative et Pédagogie adaptée :

Compensations au handicap décidées et accordées :

Nombre de CHPE : **19** (1^{ère} commission le 5 septembre 2013, dernière commission le 10 juillet 2014)

ESH suivis en CHPE : **243**

Nombre d'ESH bénéficiant d'un aménagement examen et d'un aménagement pédagogique : **99**

Nombre d'ESH bénéficiant d'un aménagement examen : **101**

Nombre d'ESH bénéficiant d'un aménagement pédagogique : **18**

Nombre d'ESH ne bénéficiant d'aucun aménagement spécifique : **25**

Nombre d'ESH déclarés au ministère : **294**

Compensations au handicap mises en œuvre :

Nombre de temps majorés accordés : **174**

Nombre de secrétariats d'examen accordés : **21**

Nombre de prises de notes accordées : **66**

Nombre de tutorats pédagogiques accordés : **50**

Nombre de contrat d'études formalisés: **29**

Nombre d'ESH disposant d'une salle d'examen séparée : **23**

Nombre de salles d'examen séparées programmées : +/- **200**

Nombre de secrétariats d'examen mis en place : +/- **300**

3.3 Dans le cadre : Travaux, projets et actions de sensibilisation au handicap :

3.3.1 Actions de sensibilisation au handicap :

- **Journée du Handicap**, le jeudi 28 novembre 2013 :
 - Le matin : Deux sessions de formation et de sensibilisation au handicap à destination des personnels d'accueil et des appariteurs (formations incluses dans le plan de formation des personnels).
 - L'après-midi : Conférence sur l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap à destination des étudiants de *Master Ressources Humaines*, des étudiants du *Master Organisation du Travail, Diagnostique et Ressources Humaines* et des étudiants du *Master Economie et Management des Entreprises option RH*¹. Suivie d'une présentation de matériels spécifiques adaptés aux aménagements de postes de travail.
 - Cocktail dinatoire suivi d'une pièce de théâtre sur la thématique du handicap.

- **6^{ème} journée Recherche & Développement**, le 20 mars 2014 à Polytech'Lille :

"Le corps augmenté : les nouvelles technologies au service du handicap"

La journée avait pour objectif de valoriser les travaux des enseignants-chercheurs. Elle a abordé la manière dont la recherche et les nouvelles technologies peuvent répondre aux attentes des personnes en situation de handicap. Les chercheurs de l'école, leurs partenaires académiques et industriels ont mis en lumière les avancées technologiques et de la recherche au service du handicap et ont porté un regard sur l'importance et la diversité du secteur économique du matériel adapté au handicap. Des stands d'associations et de professionnels ont été présents pour faire découvrir de nouveaux matériels facilitant l'adaptation aux études, aux situations de travail ou aux conditions de la vie quotidienne... Une table ronde sur le thème « *Nouvelles technologies et handicap. Quelles attentes ? Quelles opportunités ? Quelles interrogations ?* » a clôturé cette journée.

- "Interface cerveau ordinateur et handicap moteur sévère" (**LAGIS Université Lille1** : *Laboratoire d'Automatique, Génie Informatique et Signal*).
- **Projet SYSIASS** de fauteuil roulant "intelligent" (**LAGIS – ISEN** : *Laboratoire d'Automatique, Génie Informatique et Signal* et *L'Institut supérieur de l'électronique et du numérique*).
- "Utilisation de la réalité virtuelle pour le handicap visuel" (dispositifs à retour tactile : suppléance, diagnostic et rééducation) (**L2EP Université Lille1 et l'INRIA** : *Laboratoire d'Electrotechnique et d'Electronique de Puissance et Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique*).
- Présentation d'un outil de communication pour les personnes ayant perdu l'usage de la parole. (**Société ERGONOTICS**).

¹ Deux Masters formant les « futurs recruteurs », qu'il semble d'autant plus nécessaire de sensibiliser à la problématique du handicap et de l'emploi.

- **Projets DeViNT (Déficients Visuels et Nouvelles Technologies)** des élèves ingénieurs du département de Sciences informatiques de Polytech Nice Sophia-Antipolis (*Laboratoire d'informatique, Signaux et Systèmes de Sophia Antipolis*).

- **Journée "Mets-toi à ma place" en partenariat avec l'association HANDIFAC**, le jeudi 22 mai 2014 :
 - Mises en situation → "parcours cannes blanches", "parcours fauteuils", ateliers de sensibilisations au handicap visuel et auditif sous forme de défis à relever.
- **"Festival Mix'Cit "** (Le festival de l'Universit  Lille 1,  v nement f d rateur   destination de l'ensemble de la communaut  universitaire,  tudiants comme personnels et m me riverains du campus) **en partenariat avec l'association HANDIFAC**, le mercredi 28 mai 2014 :
 - Ateliers de mises en situation → "parcours cannes blanches" et "parcours fauteuils".
- **Formation de sensibilisation au Handicap et aux activit s Handisportives**, le vendredi 13 juin 2014 :
 - Session de formation   destination des enseignants et personnels du SUAPS (Service Universitaire des Activit s Physiques et Sportives) dispens e conjointement par le Relais Handicap et le Comit  R gional Handisports.

3.3.2 Autres formations et colloques :

- **R unions Inter-Universit s** le jeudi 21 novembre 2013 et le lundi 26 mai 2014 (les 6 universit s de l'acad mie de Lille).
- **Colloque** "Les adolescents   l'h pital et leur scolarit ", "Les phobies scolaires" et "Les parcours soin- tudes-insertion" dispens  par La Fondation Sant  des  tudiants de France, le 07 mars 2014.

4. L'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap / accompagnement par le service :

La cellule « insertion professionnelle » fait partie du service Vie étudiante et travaille en collaboration très étroite avec le relais handicap. Une chargée de mission (0.25 ETP pour Lille 1) est spécifiquement dédiée à ce volet de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Une des particularités de cette cellule tient au fait que la chargée de mission est positionnée sur les mêmes missions auprès de l'Université Lille 3, favorisant ainsi de facto la dimension interuniversitaire de l'accompagnement des ESH.

Trois missions principales sont attribuées à la cellule insertion professionnelle :

- Le suivi des étudiants dès le lycée jusqu'à un an après la sortie de l'université :
Mission pouvant comporter les actions suivantes : information, réorientation, aide à la rédaction du CV et de la lettre de motivation, information et accompagnement pour le dossier RQTH (quoi, comment, quand, pourquoi), aide à la recherche de stage, à la recherche de job étudiant et/ou de job d'été, accompagnement d'un projet Erasmus / mobilité, accompagnement à la recherche d'un emploi une fois diplômé, ...
- La mise en relation avec les entreprises privées et publiques :
Constituer, entretenir et animer un vivier de partenaires pour recevoir les offres des entreprises privées et publiques et envoyer avec l'accord de l'étudiant des demandes de stage et/ou d'emploi.
Veille réglementaire et documentaire.
- Participation aux événements internes et externes :
Afin de tisser un réseau avec le monde du travail et du handicap, participation (comité de pilotage) et/ou intervention (ateliers, tables rondes, ...) pour représenter l'Université à l'extérieur et avoir une connaissance des nouveaux dispositifs qui se mettent en place pouvant servir à nos étudiants.

Au cours de l'année universitaire 2013-2014, 94 ESH ont été suivis ponctuellement ou régulièrement en fonction des demandes.

Lille 1

Nombre total étudiants suivis :	94
Etudiants suivis de l'année :	73
Etudiants sortants suivis :	17
Futur étudiant (alternance, présentation) :	4

Ci-dessous le tableau récapitulatif des étudiants suivis depuis la création du poste en décembre 2006 :

	Lille 1
2013-2014	94
2012-2013	79
2011-2012	62
2010-2011	73
2009-2010	65
2008-2009	47
2007-2008	23
Déc. 2006-2007	12

Participation au projet pilote Pass P'As, dispositif innovant mis en place pour la première fois à Lille. La première édition a été un succès. Faire partie du comité de pilotage est important puisque nous suivons de plus en plus d'étudiant présentant un syndrome Asperger, pour lesquels la mise à l'emploi demande de nombreuses compétences diverses.

A Lille 1 : 6 étudiants recensés

5. Synthèse et perspectives :

Depuis la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des chances [...], secrétariats pédagogiques, enseignants, directeurs d'études et présidents de jury accueillent régulièrement des ESH. Confrontés à des problèmes compliqués à gérer car nécessitant une prise en charge de l'étudiant personnalisée, spécifique et parfois inhabituelle, ces personnels sont parfois placés dans des situations difficiles qui, au mieux, les laissent, eux et les étudiants, désemparés, au pire, aboutissent à des imbroglios administratifs.

C'est dans ce contexte que le Relais Handicap, à l'interface des champs d'enseignement et d'administration, prend tout son sens en apportant du lien entre les ESH et toutes les composantes de l'Université. La création de ce lien peut ne pas être spontanée en présence de troubles liés à des problèmes psychologiques et/ou cognitifs pour lesquels il est parfois délicat d'établir un dialogue. Mais dans tous les cas, il est nécessaire d'être formé professionnellement à ce public spécifique que sont les ESH, d'avoir une bonne connaissance de ces pathologies, de posséder une grande capacité d'écoute, de l'intuition et du tact pour mener à bien les entretiens. Ces qualités permettent, souvent, de cerner efficacement les problèmes à résoudre et d'apporter rapidement l'aide personnalisée adéquate (tutorat, preneur de notes, secrétariat d'examen, prêt de matériel adapté, accompagnements dans les démarches administratives et médicales, ...). Elles sont aussi indispensables à la gestion de situations parfois humainement dramatiques (décès, évolutions de la maladie, hospitalisations, révisions des projets de vie, ...)

Au final, l'évolution du nombre d'ESH, la complexité de certaines pathologies et le nombre croissant des missions d'accompagnement amènent l'équipe du Relais Handicap ainsi que le Service dans lequel il s'inscrit (service Vie Etudiante), à déployer les moyens humains nécessaires au bon fonctionnement du service. L'étude qui précède met **objectivement** en évidence l'augmentation d'un grand nombre de paramètres aboutissant, de fait, à un service en flux tendu. Actuellement, le service est assuré par 2,5 ETP **formés au handicap** : une responsable de bureau (100%), une assistante (100%) et une secrétaire (50%). La politique de l'université tend à maintenir les actions déjà menées et à étendre la politique handicap aux personnels de l'Université en situation de handicap (recrutement, maintien à l'emploi, adaptation de poste de travail, réorientation professionnelle, ...).